

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **109 (1973)**

Heft 20

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

20

Montreux, le 8 juin 1973

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif

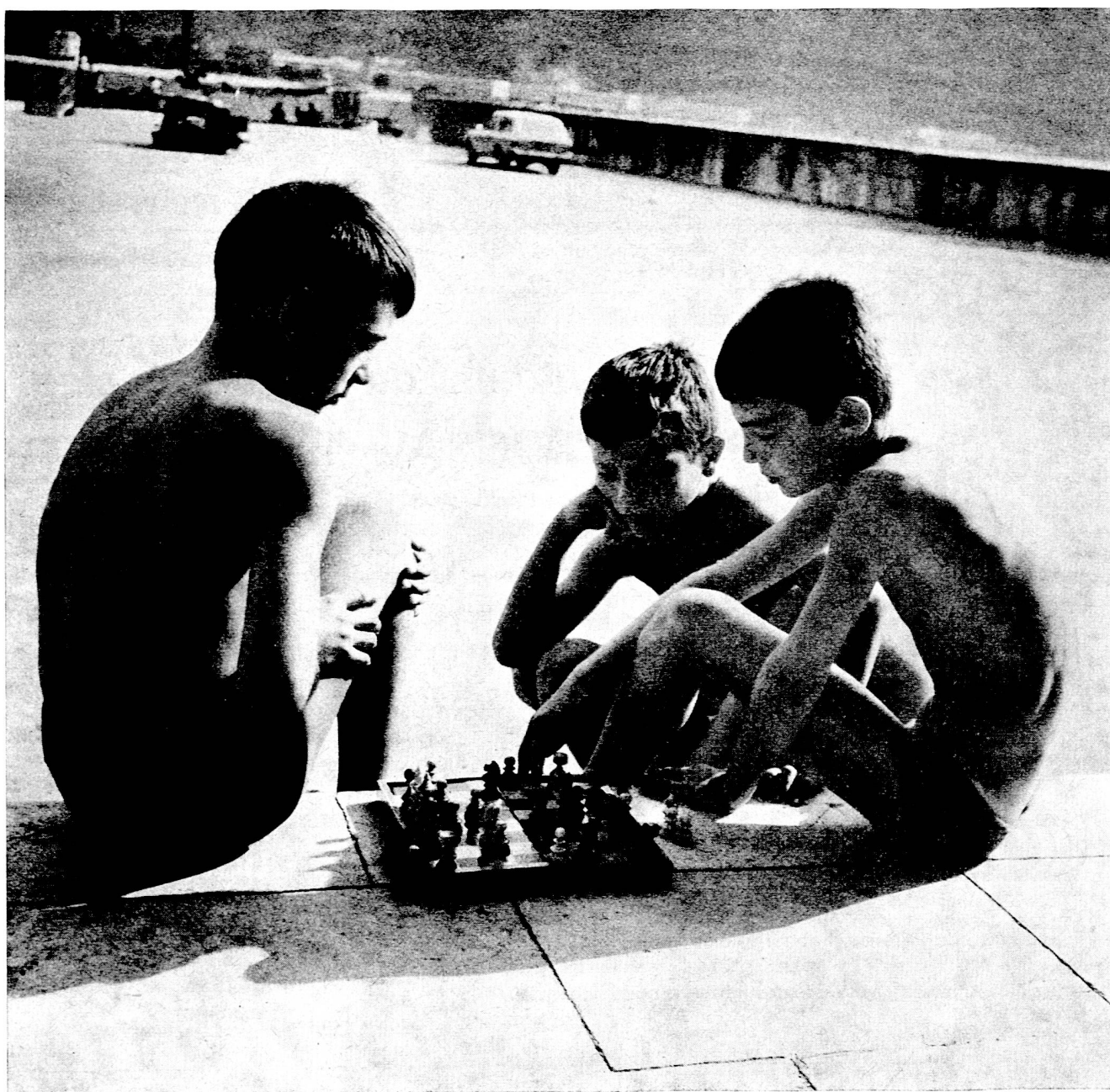


Photo Doris Vogt

Communiqués

Paul Delbasty en Suisse romande

Depuis une vingtaine d'années, notre collègue Paul Delbasty est considéré comme un des porte-parole les plus convainquants du mouvement Freinet. Tous ceux qui l'ont suivi à la télévision ou dans les congrès de l'école moderne viendront l'entourer à la Semaine pédagogique internationale de Villars-les-Moines.

Ils auront également l'occasion d'entendre **Fernand Oury**, instituteur à Nanterre, auteur de : « Vers une pédagogie institutionnelle », « De la classe coopérative à

la pédagogie institutionnelle », « Chronique de l'école caserne ».

Renseignements et inscriptions :

**Secrétariat
de la Semaine pédagogique internationale,
chemin des Allinges 2,
1006 LAUSANNE**

La bonne formule

Ne dites pas : je suis trop fatigué pour participer au séminaire de Villars-les-Moines !

La formule adoptée pour cette semaine permet à la fois de participer à des discussions passionnantes et de profiter d'une saine détente dans le cadre admirable de ce centre de rencontres. Ne manquez pas cette occasion de contacts enrichissants avec les collègues des cantons et des pays voisins !

Inscrivez-vous sans tarder auprès du

**Secrétariat
de la Semaine pédagogique internationale,
chemin des Allinges 2,
1006 LAUSANNE**

Il reste encore quelques places.

A NEUCHÂTEL, rue Saint-Honoré 5

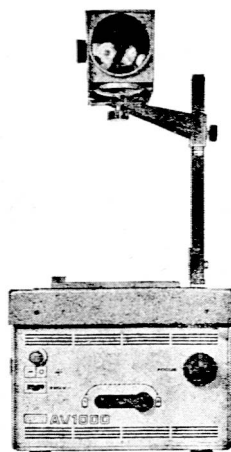
Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine
avec plaisir

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**



Les cinq atouts du rétroprojecteur EUMIG AV 1000/S

1. Refroidissement de la surface de travail à effet autonettoyant.
2. Syntonisation optique automatique.
3. Mise au point de l'image à l'avant de l'appareil.
4. Changement très rapide de la lampe.
5. Un prix défiant toute concurrence : complet avec lampe **Fr. 650.—**.

Multipliez accessoires et possibilités.

Renseignements et démonstration auprès du spécialiste pour la Suisse romande



**films
fixes s.a.**

audio - visuel

27, boulevard de Pérolles, Fribourg, téléphone (037) 22 59 72.

Visitez notre nouvelle salle d'exposition et de démonstration.

COMMUNIQUÉS

Paul Delbasty	498
La bonne formule	498

EDITORIAL

Une année en bref	499
-------------------	-----

COMITÉ CENTRAL

Assemblée ordinaire des délégués	500
Transformer l'Ecole ou la supprimer ?	501

VAUD

SPV cotisations	501
Section de Montreux	501
Fédération des stés de fonctionnaires	501
Festival de la Cité, Lausanne 1973	504

GENÈVE

Convocations	505
Assemblée administrative annuelle	505
Merci à ceux qui quittent le comité	505
Tribune Libre : une occasion manquée	506

NEUCHÂTEL

Comité central du 18 mai	506
--------------------------	-----

JURA

Natation, plongeon et sauvetage	507
Pensions-y	507
ASA	508

FRIBOURG

Journée pédagogique	508
Du nouveau dans la revalorisation des traitements	508
On reparle des trois demi-jours de congé	509
Congé spéciaux au personnel enseignant	509

VALAIS

Nouveaux statuts du personnel enseignant	509
--	-----

DIVERS

Assurances	511
Camp scientifique 1973	511
Escale libanaise	512
Concours de dessin	512
Espéranto	513
Indice suisse des prix à la consommation, fin avril	513
Informations Unesco	516

LES LIVRES

Pour ou contre la pédagogie institutionnelle ?	514
La dyslexie en question	514
Priorité à l'éducation	514
Théories grammaticales...	515
Géographie — la France	515
L'Ecole et la Culture	516

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35.—

Une année en bref

Le traditionnel rapport du président SPR et la non moins traditionnelle assemblée des délégués qui en prend acte sont pour moi un prétexte à tenter un bilan ou plus exactement à brosser un aperçu de nos activités tant il est vrai que je ne saurais être exhaustif en un sujet aussi vaste.

Si, pour certains, les réalisations de notre association faitière ne peuvent se mesurer qu'après quatre ou cinq ans voire davantage, il est toutefois nécessaire de relever les points essentiels des progrès accomplis durant une année. C'est chose aisée si l'on prend la peine de comparer deux rapports d'activité successifs. Quelques exemples :

COORDINATION, CIRCE I : première étape concrète achevée. Rappelons à ce propos que la très large consultation effectuée parmi nos membres a permis la rédaction de propositions qui sont entrées dans les textes du nouveau plan d'étude. Nos efforts doivent dès lors se porter sur les réalisations pratiques.

EDUCATION PERMANENTE : des idées aux actes, du rapport de La Chaux-de-Fonds à l'intervention auprès de la Conférence des chefs de département, telle est l'évolution accomplie durant ce dernier exercice. C'est aussi dès maintenant la confrontation avec les réalités de chaque canton, la réflexion et le souci d'une synthèse romande, l'étude des modalités pratiques qui ont déjà abouti, dans certains cas, à des recommandations concrètes.

GROS ET STRUCTURES SCOLAIRES : rien de nouveau, confessons-le. Nos interventions n'ont pourtant pas manqué mais nous nous heurtons — l'obstacle est de taille — à un problème politique dont les répercussions se font également sentir à CIRCE II. Est-ce dire que nous avons échoué ? Certes pas. Cette affaire reste au premier plan de nos préoccupations, il s'agira de trouver les moyens de convaincre société, parents et autorités du bien-fondé de nos thèses.

STRUCTURES SPR ET ROMANDES : travail plus discret, moins spectaculaire parce qu'interne. Toutefois, la commission « Statuts » avance régulièrement. D'autre part, la recherche d'une meilleure cohésion primaire-secondaire, bien que dépendante des problèmes du moment, n'en a pas moins progressé avec la mise sur pied, à titre transitoire et expérimental, d'une Conférence des présidents d'associations mieux structurée.

SUR LE PLAN SUISSE : notre participation s'est affirmée à KOSLO, à FORMACO. Diverses conventions traitant de l'aide au tiers monde et des semaines internationales ont été revues et actualisées d'entente avec les associations alémaniques. Nous sommes représentés dans les commissions d'experts qui dépendent de la Conférence suisse des Chefs de département.

SUR LE PLAN INTERNATIONAL : la politique de contact et d'ouverture permet à notre association de jouer un rôle important proportionnellement plus considérable que ne pourrait le laisser supposer un effectif modeste face aux grands syndicats ou associations étrangers.

Une année bien remplie... la prochaine, n'en doutez pas, s'écoulera au moins selon le même rythme.

F. Bourquin.

Assemblée ordinaire des délégués

Sion, 26 mai 1973

Avant que ne s'ouvrent les débats de cette assemblée ordinaire des délégués, le Chœur mixte du Valais romand interprète quelques chants. Présidée par M. Pierre Fellay, instituteur à Sion, cette séance est donc consacrée aux différents rapports qui caractérisent un exercice.

Rapport de gestion

Ce texte a paru dans le N° 17 de l'« Educateur ». Un certain nombre d'orateurs vont tour à tour préciser les points de ce rapport, ce sont en général les présidents ou vice-présidents ou encore des membres des diverses commissions de travail de notre association.

Commission statuts

Elle s'est réunie huit fois jusqu'à présent. Elle arrive d'ailleurs bientôt au terme de son mandat. Elle sera en mesure de faire discuter son rapport lors de l'assemblée des délégués du printemps prochain.

Coordination scolaire

Jean-Jacques Maspéro tient à apporter les précisions suivantes quant à la prise de position de la SPR face aux articles constitutionnels 27 et 27 bis :

- 1971, consultation des comités de sections, préavis favorable ;
- 1972, prise de position dans le rapport de gestion de l'AD de juin. Rapport adopté par les délégués ;
- 1972, prise de position favorable de KOSLO.

Par conséquent, notre président tient à réaffirmer que le bureau, en prenant une position favorable à l'acceptation de ces deux articles par le peuple suisse, n'a fait que suivre le mandat qui lui avait été donné.

CIRCE II

L'avance est très lente. Il a fallu cinq séances pour rédiger un rapport intermédiaire destiné à la Conférence des chefs de départements. Les difficultés proviennent des différences de structures entre l'enseignement primaire et secondaire des différents cantons romands. Finalement, CIRCE II va tenter le « pari » de mettre sur pied des programmes sans parler de structures...

CORMEP

Le délégué du CC auprès de cette commission des moyens d'enseignement primaire fait le point de la situation. Les manuels de géographie et d'histoire font toujours partie des préoccupations de la commission. Autre problème, celui des moyens à mettre à la disposition des membres du corps enseignant pour permettre la réalisation, dans leur esprit, des programmes d'activités créatrices. Enfin, il nous annonce que les liaisons avec la commission secondaire (CORMES) sont assurées.

IRDP

Les statuts de l'Institut ont été revus. La délégation des associations aussi d'où l'augmentation de notre représentation d'un membre, à savoir Marc Marelli.

Education permanente

Le délégué de la commission commente le travail accompli ces derniers temps et notamment la lettre adressée à la Conférence des chefs de départements qui en a accusé réception.

Il relève aussi que les prochaines séances seront consacrées à l'étude de certaines modalités pratiques dont le remplacement des maîtres en cours de perfectionnement.

Diffusion des idées

A ce chapitre, un rapide sondage laisse apparaître que les résumés d'ouvrages pédagogiques publiés dans l'« Educateur » sont très appréciés. M. Combes de l'IRDP donne quelques détails à ce propos et nous informe que quelques résumés seulement trouvent place dans les colonnes de l'« Educateur ». Les autres sont à la disposition des enseignants à l'IRDP.

Congrès 1974

Le président de la commission apporte quelques précisions sur le travail en cours. Il relève aussi l'importance de la tâche au vu du délai relativement bref qui lui est imparti.

KOSLO et FORMACO

Notre représentant procède à un rapide tour d'horizon de l'activité de cette association faîtière suisse :

- contacts avec les autorités pour l'octroi des congés aux membres du corps

enseignant engagés dans des commissions officielles ;

- liaisons entre les associations et les membres, notamment en ce qui concerne la prise de position sur les articles 27 et 27 bis, le rapport sur le gymnase de demain, le rapport sur la deuxième langue ;
- étude des statuts de la KOSLO et ceux d'une formation continue des enseignants alémaniques ;
- intégration de FORMACO à KOSLO, changement de président, assemblée des délégués du 13 juin prochain, organisation d'un séminaire avec la commission de l'Unesco.

Le problème de la représentation des diverses associations n'est toujours pas réglé. Il conviendra de reprendre cette question sans délai.

Commission de lecture

Après trente ans d'activités, son responsable souhaite se retirer. Dans une communication écrite, il fait le point avec humour et rassure l'assemblée sur l'aspect financier de sa commission. Rappelons qu'elle a été créée en 1902 !

Règlement des congrès

La commission a terminé ses travaux et remis son rapport à une autre commission, celle des statuts pour intégration dans le document général qu'elle devra présenter à l'AD.

Aide au tiers monde

Les activités conjointes du SLV et de la SPR tant au Zaïre qu'au Cameroun sont évoquées. Deux équipes se rendront cette année dans ces deux pays pour y organiser quatre stages de perfectionnement.

Après ces compléments d'information, le rapport de gestion est adopté à l'unanimité.

Rapport financier

Après quelques très brefs commentaires de notre caissier et la confirmation des vérificateurs des comptes, ce rapport est lui aussi adopté à l'unanimité. Relevons que tous les postes sont bénéficiaires.

Membre d'honneur

Sous les acclamations de l'assemblée notre collègue Robert Michel devient membre d'honneur de notre association. Il appartient à J.-J. Maspéro de retracer la carrière de Robert Michel et d'insister surtout sur le travail considérable accompli au service des associations d'enseignants. En voici quelques éléments :

Né en 1907, à Lausanne, M. Michel obtient son brevet d'instituteur en 1926. Sa carrière d'enseignant se poursuit jusqu'en 1963 où il est nommé inspecteur.

De 1947 à 1950, il est président de la SPR. C'est dans ce cadre qu'il va permettre notamment la création de la CMOPE.

De 1949 à 1971, il présidera aux destinées de la FIAI comme secrétaire général de cette association. Outre ses fonctions au comité exécutif de la CMOPE,

il participera à l'élaboration de nombreux rapports de l'Unesco.

Jean-Jacques Maspéro se déclare très honoré, au nom de la SPR, de compter pareil homme dans les rangs de notre association.

Dans sa réponse, Robert Michel dit son émotion de recevoir un témoignage aussi précieux puisque venant de ses collègues. Après quelques anecdotes à propos de la lenteur qui caractérise l'évolution pédagogique, il félicite la SPR pour son travail et l'influence qu'elle a acquise et se

déclare fier d'appartenir à une association en pleine ascension.

En fin de séance, il appartiendra à M. Anselme Pannatier, chef du service de l'enseignement primaire valaisan et représentant du Conseil d'Etat de remercier la SPVal d'abord, la SPR ensuite, de l'esprit de collaboration qui s'est institué tant sur le plan cantonal que romand entre les représentants des enseignants et les autorités scolaires. Pour lui cette collaboration est indispensable face aux réalités qui nous attendent. *F. B.*

Transformer l'école ou la supprimer ?

Le temps n'est plus où des pédagogues avertis se bornaient à proposer la réforme du système scolaire ; aujourd'hui, c'est l'institution elle-même qui est remise en question.

Face à ce mouvement qui a pris naissance en Amérique et qui connaît

en Europe une grande faveur, les enseignants peuvent et doivent réagir.

L'occasion leur en est fournie lors de la Semaine pédagogique internationale de Villars-les-Moines, du 16 au 21 juillet.

Des conférenciers suisses et étran-

gers introduiront les discussions qui seront passionnantes, sinon passionnées.

Les inscriptions sont prises jusqu'au 16 juin au Secrétariat de la Semaine pédagogique internationale, ch. des Allinges 2, 1006 **Lausanne**.

N. B. — Les DIP accordent d'importants subsides aux maîtres qui participent à ce séminaire.

Vaud

SPV Cotisations 1973

Rappel

Montants :

Membres actifs des sections de Nyon, Rolle, Sainte-Croix, Lavaux (cotisation locale non comprise) :

Fr. 97.—

Membres actifs des autres sections (cotisation locale comprise) **Fr. 100.—**

Membres associés des sections de Nyon, Rolle, Sainte-Croix, Lavaux (cotisation locale non comprise)

Fr. 17.—

Membres associés des autres sections (cotisation locale comprise)

Fr. 20.—

Numéro du CCP : 10 - 2226.

Un bulletin de versement-carte de membre était encarté dans le N° 11. Le prix de l'abonnement à l'« Educateur » pour les « non-membres actifs » était indiqué dans le numéro précédent.

Secrétariat général SPV.

Section Vevey - Montreux

Assemblée générale

Vendredi 8 juin 1973, à 17 heures, à l'aula du Collège 1954 à La Tour-de-Peilz.

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal.

2. Comptes 1972-1973. Rapport des vérificateurs.
3. Rapport du président.
4. Statuts de section.
5. Divers. Propositions individuelles.

AU PAYS DE MON CORPS, film de Claude Champion et Agnès Contat, introduit par M^{lle} Grenier, psychologue à La Tour-de-Peilz.

Les thérapeutes de la psychomotricité, à travers ce film important, nous présentent une spécialité nouvelle pour la rééducation d'un enfant perturbé dans son comportement corporel.

Le comité.

Fédération des sociétés de fonctionnaires de l'Etat de Vaud

Extraits du procès-verbal

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU
MERCREDI 31 JANVIER 1973, A LA
GRANDE SALLE D'ÉPALINGES

L'assemblée est ouverte à 14 h. 40, par M. Eugène Kuttel, vice-président central, entouré du comité central. Il souhaite la bienvenue à chacun et remercie d'avoir répondu à la convocation.

Hommages aux disparus

Ce n'est pas sans émotion qu'il rappelle que notre regretté président Camille Freymond avait demandé, lors de nos précédentes assises de Cully, le 29 juin dernier, de rester en fonctions jusqu'au terme de ses 25 ans de présidence. Le destin ne l'a pas voulu. Il rappelle avoir exprimé aux obsèques nos sentiments d'affliction et de reconnaissance pour l'im-

mense tâche accomplie par le disparu pour les fonctionnaires et le Pays de Vaud, l'attachement de la Fédération à sa mémoire étant indéfectible.

Le chef de l'Office du personnel, M. Edmond Decorvet, nous a quittés aussi, avant même d'avoir atteint la retraite toute proche, au terme d'une activité inlassable au service de l'Etat. Il était demeuré très attaché à la Fédération qu'il avait conduite dans des années difficiles avec une grande efficacité.

Rapport d'activité du vice-président

Il demande de faire preuve de compréhension et d'indulgence pour ce rapport de transition qui sera nécessairement plus succinct que les précédents. Nous connaissons la méthode de travail de feu Camille Freymond, qui portait la Fédération à bout de bras. Nous intervenions pour les grandes options, les négociations délicates, dans lesquelles il excellait du reste, mais qui exigeaient pour sa propre gouverne des arguments, la mise au net des thèses et des options.

Comité central

Au comité central, une seule modification est intervenue depuis la dernière assemblée : le remplacement de M. Demaurex par M. Ostermann, en qualité de délégué de la Société vaudoise des maîtres secondaires.

Commission paritaire

Le comité central de la Fédération a décidé de présenter les personnes suivantes pour représenter le personnel au sein de la commission paritaire :

- le nouveau président de la Fédération, en remplacement de Camille Freymond ;
- M. Armand Petitpierre, suppléant, premier préparateur, pour remplacer feu Henri Cavin ;
- une candidature de l'Association des cantonniers pour assumer la suppléance laissée par M. Petitpierre.

Les représentants de la Fédération proposeront le nouveau président de la Fédération pour reprendre la vice-présidence de la commission paritaire, devenue vacante pour le personnel.

Dès lors, l'effectif de la commission paritaire sera à nouveau complet.

Assemblée des délégués de la Caisse de pensions

Le comité central aura à proposer un nouveau délégué en remplacement de Camille Freymond. Il avisera pour le faire lorsque le bureau prévu par les statuts aura été constitué. Les délégués

revendiqueront aussi la vice-présidence, devenue vacante.

Commission extra-parlementaire chargée de la révision de la LCP

La dernière assemblée des délégués s'était préoccupée de la représentation du personnel au sein de la commission extra-parlementaire, en vue d'un élargissement. Ce vœu coïncidait aussi avec celui émis par le conseil d'administration de la caisse de pensions.

La procédure de consultation, ayant précédé à l'élaboration de la modification de l'art. 11 de la LCP pour l'introduction d'une déduction de coordination, n'avait pas donné satisfaction et avait même provoqué un certain malaise, tant au sein de la Fédération que de l'assemblée des délégués de la caisse de pensions. La difficulté du problème à résoudre et l'ampleur des études qui durent être faites pour cela expliquent « le sentiment de flottement » qui en est résulté et qui ne devrait pas se reproduire. Le Département des finances entend du reste y remédier.

L'autorité ne veut pas faire de la commission d'experts un « sous-parlement ». Elle a admis toutefois d'élargir la représentation de la Fédération à un expert en désignant M^{me} Paulette Pavillard, institutrice, qui assure d'une part la représentation du personnel féminin et, d'autre part, celle du groupe d'assurés dont les termes de retraite facultative et obligatoire interviennent respectivement avant 60 et 65 ans.

Le conseil d'administration de la caisse de pensions est associé aux études par M. Leu, juge cantonal, et par Eugène Kuttel, pour la représentation de l'ensemble des assurés et des déposants d'épargne, M. Gaston Muller, directeur de la Caisse cantonale des retraites populaires, y a été également appelé, ce qu'on doit considérer comme positif, car il connaît particulièrement bien la caisse de pensions, ayant été secrétaire de son conseil d'administration. De plus, les Retraites populaires en assument la gérance depuis nombre d'années, avec compétence.

M. Jacques Besson, nouveau chef du service du personnel, remplace dans cette commission feu Edmond Decorvet, les autres membres étant MM. Bertrand de Haller, Max Kilchenmann, André Martin, Marcel Post, Jean-Claude Prader-vand, Eric Tailens et Joseph Villat.

Les associations du personnel seront consultées sur les options importantes en temps opportun, de manière à leur permettre d'éclairer utilement le débat, avant qu'elle ne soient arrêtées. Elles auront

donc voix au chapitre. Des assurances formelles ont été données à ce sujet par l'autorité responsable.

Service du personnel

M. Jacques Besson, jusqu'ici juriste au Service des améliorations foncières, a été appelé à succéder à M. Ed. Decorvet, tâche ardue s'il en est, mais passionnante.

La Fédération s'emploiera à entretenir avec lui et ses collaborateurs des relations très franches, comme par le passé avec son prédécesseur. Rien ne sera changé à ce propos. On ne donnera des solutions satisfaisantes aux nombreux problèmes qui sont posés, que par un dialogue permanent qui satisfasse à l'exigence fondamentale de la participation à tous les niveaux de l'administration. Il en va de l'efficacité des uns et des autres : Etat employeur et associations du personnel. Nous saurons « raison garder », en étant fermes sur les objectifs de la fonction publique, compatibles avec ceux de l'intérêt général. Il réitère à M. Besson, au nom des délégués, notre satisfaction de le voir participer à nos débats.

Effectif de la Fédération

Selon le rapport de caisse d'octobre 1972, l'effectif des 18 sociétés de la Fédération est de 10 610 membres, dont 9171 cotisants. Dans le rapport N° 217 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, l'effectif du personnel — qui était de 11 713 unités en 1971 — est estimé à 12 200 unités en 1972 et supputé à 12 700 unités pour 1973.

Une restructuration de la Fédération (création d'un bureau) permettra vraisemblablement d'activer le recrutement pour rapprocher les 9171 membres cotisants des 12 700 unités de personnel qui seront en activité en 1973.

Comptes et cotisations

L'exercice 1971-1972 boucle par un bénéfice de **Fr. 2546.80**, viré au capital. La fortune de la Fédération est de **Fr. 67 860.70**, dont **Fr. 36 650.10** sont en réserve au « fonds de lutte ». La discussion sur les comptes et cotisations sera ouverte ultérieurement, selon l'ordre du jour.

Allocation de rattrapage

Pour la période allant du 1^{er} juillet 1971 au 30 juin 1972, l'évolution de l'indice des prix à la consommation — compte tenu du fait que les traitements de 1971 étaient indexés à 112 points et ceux de 1972 à 123,2 points — a conduit au versement, à mi-novembre, d'une allocation de « rattrapage » de 5,65 % (contre 5,5 % en novembre 1971). En revanche,

la compensation du deuxième semestre 1972 sera calculée pour elle-même. Si l'on se réfère aux indices connus de fin juillet (127,0) et de fin octobre (130,7), on peut estimer que le taux de l'allocation de rattrapage du deuxième semestre 1972 sera de l'ordre de 2,5 %.

Dorénavant, la période prise en considération pour calculer l'allocation de rattrapage sera celle de l'année civile en cours ; elle sera versée l'année suivante, pour autant que la compensation porte au moins sur un demi pour cent. Le paiement pour le deuxième semestre 1972 interviendra en novembre prochain seulement, en même temps que celui des primes de fidélité.

Allocation complémentaire

Par contre, l'amélioration de 10 % des salaires, au 1^{er} janvier 1973, comprend par anticipation une part de rattrapage, les salaires ayant été fixés en fonction de l'indice présumé pour fin juin 1973. Cette manière de faire charge quelque peu la trésorerie de l'Etat en début d'année. L'autorité a estimé cet inconvénient largement compensé par le fait que la politique d'engagement en sera facilitée. Il s'agit là d'un problème toujours lancinant, comme du reste de l'inflation galopante. L'allocation complémentaire a été assortie très judicieusement d'un minimum annuel de **Fr. 1600.—**, garanti aux classes inférieures de l'échelle des traitements. Enfin, la compensation du renchérissement fera l'objet d'un examen avec l'autorité, dans le cadre de la réponse à la motion Blanc, affaire à suivre de près, dont l'importance n'échappe à personne.

Allocation pour enfants et de ménage

Les allocations pour enfants bénéficient d'un nouvel aménagement en passant de **Fr. 50.—** à **Fr. 60.—** pour les moins de 16 ans, et de **Fr. 90.—** à **Fr. 100.—** dès 16 ans. L'allocation de ménage n'a en revanche pas été modifiée. Bien que le principe en soit discuté dans certains milieux, il s'agit d'un des objectifs de la Fédération, soit une part sociale de la rémunération du personnel dont l'aménagement doit être repris.

Prime de fidélité et 13^e mois

A fin 1972, il a été versé la première des primes de fidélité, variant entre **Fr. 500.—** et **Fr. 1200.—**. Il n'était pas question d'assurer cette prime à la caisse de pensions, les problèmes posés par la surassurance étant déjà suffisamment aigus.

La nouvelle échelle des traitements, introduite en 1972, représentant une dépense supplémentaire de 33 millions de

francs, le Conseil d'Etat n'était pas entré en matière pour le versement d'un treizième mois de salaire, dont la dépense était supportée à l'époque à environ 30 millions de francs. Il n'empêche que le 13^e mois a été accordé depuis lors par de nombreuses administrations publiques et privées, **dont la Confédération.**

Ce point sera en quelque sorte prioritaire dans notre action salariale. L'Etat de Vaud ne pourra pas être longtemps en retrait d'autres administrations à ce sujet. La Fédération aura donc la responsabilité de négocier l'octroi du 13^e mois, sans remettre en cause le principe de la prime de fidélité, qui poursuit un autre but, tendant à maintenir au service de l'Etat les gens d'expérience attachés à la fonction publique et à la notion de service qui lui est propre.

Nous continuons de penser qu'il est juste de récompenser ceux qui sont demeurés au service de l'Etat, par choix, et qui n'ont pas cédé ces dernières années aux offres plus avantageuses du privé, voire d'autres administrations publiques proches voisines.

Etant donné que la prime de fidélité doit être maintenue dans l'intérêt de l'employeur aussi, la solution réside vraisemblablement dans l'introduction progressive du 13^e mois, sous une forme à étudier et dont il serait prématuré de débattre aujourd'hui.

Caisse de pensions

Pour l'exercice 1971, le compte de pertes et profits fait ressortir un bénéfice de **Fr. 35 612 276.—**, tandis que le capital au bilan dépasse 394 millions de francs. La caisse compte pour ce même exercice 9289 affiliés dont 6633 assurés et 2656 déposants d'épargne. Elle sert 2705 pensions mensuelles viagères.

Modifications de la LCP en 1972

Le Grand Conseil a voté les modifications de la LCP portant sur :

- l'introduction de la réduction de coordination (**Fr. 3000.—**),
- l'octroi d'un supplément temporaire de **Fr. 4800.—** pour les célibataires et **Fr. 7200.—** pour les couples,
- la révision générale de la LCP ne pouvant entrer en vigueur avant 1975, le supplément de l'avoir des déposants d'épargne a été porté d'un à deux pour cent ; il atteindra après 25 années de cotisations le 50 % du montant légal remboursé.

Allocations aux retraités

L'introduction de la déduction de coordination n'a fort heureusement pas fer-

mé la porte à la compensation du renchérissement subi par les pensionnés de l'Etat. Le taux des allocations servies est naturellement dégressif pour pallier les effets de la surassurance. De 9 % pour les retraités d'avant le 1^{er} janvier 1955, il passera à un pour cent pour ceux mis à la retraite à partir du 1^{er} février 1969.

Cotisations AVS

Le taux des cotisations AVS/AI passera de 3,1 % en 1972 à 4,5 % en 1973. En revanche, l'allocation de ménage, celle pour enfants ou de naissance n'y seront plus soumises ; il en résulte une diminution de **Fr. 54.—** par an pour l'allocation de ménage et de respectivement **Fr. 32.—** et **Fr. 54.—** pour les allocations pour enfants de **Fr. 60.—** et **Fr. 100.—**. A ces montants s'ajoutera l'allègement résultant de l'incidence de la déduction de coordination qui, pour le montant de **Fr. 3000.—** sera de **Fr. 240.—** par an (art. 11, al. 1^{er} ter LCP).

La révision de la LCP

La révision de la LCP en prévision de la loi sur le 2^e pilier et de l'introduction de la seconde phase de la 8^e révision de l'AVS est le problème d'envergure à l'étude. C'est le « gros morceau » qui occupera ces prochains mois les associations, le comité directeur, son bureau, ainsi que l'assemblée des délégués de la caisse de pension. Mentionnons parmi les exigences, les postulats, les principes et les thèses soumises à réflexion, les points suivants :

- La suppression des déposants d'épargne, soit l'introduction des rentes partielles.
- Le principe de la rente sur le dernier traitement assuré, d'autres caisses connaissant la moyenne des traitements des trois, voire cinq dernières années.
- Le supplément temporaire et son mode de financement.
- La coordination avec l'AVS (surassurance).
- L'harmonisation entre les catégories de fonctions et entre les hommes et les femmes des âges de retraite facultative et obligatoire.
- L'obligation de l'Etat en ce qui concerne le financement des rachats facultatifs dans le système des rentes partielles.
- L'assurance des risques d'invalidité et le décès avant l'âge de 25 ans.
- L'anticipation sur l'âge obligatoire d'assurance, pour certaines catégories de fonctionnaires, dont l'activité au service de l'Etat intervient avant l'âge de 25 ans.

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle n'est donnée qu'à titre indicatif pour montrer la complexité des questions et leurs répercussions majeures jusque dans le statut lui-même, lequel fera nécessairement l'objet de retouches, puis vraisemblablement d'une refonte. La législation qui nous concerne ne peut évidemment pas rester figée dans l'immobilisme dans un monde qui bouge...

Les comités des associations et tout particulièrement les organes de la Fédé-

ration auront à veiller que les changements représentent des progrès, sans qu'il y ait de « laissés-pour-compte », l'équité devant être le principe fondamental à satisfaire dans la défense des intérêts professionnels.

Nomination du président de la Fédération et du secrétaire central

M. Kuttel cède le fauteuil présidentiel à M^e Rochat, qui déclare que le problème de la succession de M. Camille Freymond

a été longuement débattu au Comité central, lequel n'a qu'un candidat à présenter, soit l'actuel vice-président M. Eugène Kuttel. M^e Rochat demande s'il y a d'autres candidatures à la présidence. L'assemblée restant silencieuse, Eugène Kuttel est élu par acclamation président central de la Fédération. Il regagne le fauteuil présidentiel, en remerciant de la confiance qui lui est témoignée.

M^e Rochat est réélu par acclamation en qualité de secrétaire central.

Festival de la Cité, Lausanne 1973

Dans le cadre du Festival de la Cité 1973, il sera donné de voir les spectacles figurant au programme ci-dessous.

Nous recommandons chaleureusement à nos collègues ces spectacles donnés par des troupes de chez nous, en plein air et gratuitement.

Oeuvre	Troupe	Responsable	Représentations
1. LEONCE ET LENA	Boulimie	P.J. Valentin	les 22-23-25-26-27-28-29-30 juin
2. HISTOIRE DU SOLDAT	1. Tréteaux de la Cité 2. Orchestre de Bienne	G. Pidoux J. Meyer	les 25-26-27-28-29-30 juin
3. DIS MAMAN, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?	Sparadrap théâtre	B. André	les 22-23-24-25-26-27-28-29-30 juin
4. LES QUATRE DOIGTS ET LE POUCE	Trois Petits Tours, Morges	G. Zambelli	les 22-25-26-28-29-30 juin
5. FEMME, FEMME, FEMME	Théâtre du Château La Tour-de-Peilz	Perret	les 22-24-26-28 juin
6. ARISTIDE BRUANT ou SPECTACLE ARAGON	GAR, Rolle	J. Rosset	les 23-25-27-29 juin
7. DÉLIRE DE FUITE	TAP, Prangins	C. Widmann	les 23-25-27-30 juin
8. MATRICULE 5237A	Comédiens ouvriers	Borremans	les 22-25-26-28-30 juin
9. DANSE	M.J. Otth - P. Dahlmann avec les gymnasiens de Vevey	Otth - Dahlmann	les 23-24-27-29-30 juin
10. BALLET	J. Thévoz	J. Thévoz	les 23-30 juin
11. CABARET	Evasion José Barrense Dias Roger Cuneo Michel Buhler Gaston Schaefer Coup de Morget B. Montangero Florence Michel et les Trouvères Eddy Orini Jean-Pierre Ska - Gaby Marchand	P.H. Dumont	22 au 30 juin 22 juin 23 » 24 » 25 » 26 » 27 » 28 » 29 » 30 »
12. CABARET	Belles-Lettres Prologue de Belles-Lettres Cuneo Marchand Chastellin Auberson Zanetti Orchestres de jazz	J.L. Baierlé	les 22-23-24-25-26-27-28-29-30 juin
13. LE HÉRISSON BLEU (marionnettes)	Les marionnettes de Genève	N. Chevallier	les 27-28-29-30 juin
14. VENTY FEUILLES (marionnettes)	Rose des Vents	D. + S. Brunner	les 22-23-24-25-26-27-28 juin
15. LES ÉCUS DU DIABLE (marionnettes)	Marioles, Montreux	R. Moser	les 22-23-24-25-26-27-28 juin

Convocations

Les membres des diverses commissions SPG sont convoqués en une ultime séance de travail en cette fin d'année scolaire afin de faire le point et de préparer le travail de l'automne.

Le comité leur saurait gré de faire leur possible pour assister à ces réunions bien que la période de l'année soit déjà très chargée, et que le choix des dates soit imposé.

Commission des prix: mardi 12 juin, 17 h. 30.

Commission évaluation du travail scolaire: lundi 18 juin, 17 h. 30.

Commission enseignement enfantin-enseignement primaire: mardi 19 juin, 17 heures.

Commission des classes rurales (plusieurs degrés)*: vendredi 22 juin, 17 h. 15.

Toutes ces commissions se réunissent à St-Jean, salle 23.

* Cette commission est à constituer: que tous ceux qui se sentent concernés viennent ou se fassent représenter.

Assemblée administrative annuelle

24 mai 1973

Deux cents personnes présentes en dépit des innombrables absences dues au Tournoi scolaire de football et d'un temps radieux.

Dans l'assemblée, Josiane Stranieri salue la présence de Jean Piotton, président de l'AMSEP, de M^{me} Rieser qui représente l'UCESG, Georges Baud, délégué des enseignants primaires du CO, M. Turrian, de la SPV et enfin les membres d'honneur Dottrens, Gaudin et Willemin.

L'élection du comité s'annonce difficile. En effet, quatre de ses membres renoncent au renouvellement de leur mandat et seule une candidature est enregistrée, celle de M^{me} Françoise Roehrich. Trois candidats sont donc à trouver parmi les présents.

La discussion du rapport d'activité permettra aux indécis de mûrir leur décision.

Bien que la discussion soit rarement demandée, le passage en revue des divers secteurs de l'activité de la SPG prend un certain temps; il convient, en effet, de compléter au fur et à mesure les informations assez sommaires du rapport écrit.

Il semble d'une manière générale que cette activité du comité donne satisfaction puisque c'est à la très grande majorité de l'assemblée que décharge est donnée au comité (une voix contre, six abstentions).

Il en va de même pour les comptes qui, en l'état actuel, permettent de constater une situation financière saine. Aussi n'y a-t-il pas lieu de prévoir une augmentation des cotisations et la proposition du comité de maintenir son montant à 100 francs est votée à l'unanimité moins trois abstentions.

Le montant pour couples est maintenant à 150 francs.

Continuant au même rythme approbateur, les modifications statutaires, relatives surtout à la décharge du président, ne sont combattues par personne, pas plus que n'est mis en question le cahier des charges du président tel qu'il a été prévu par le comité.

Cette longue partie administrative, suivie avec attention par l'assemblée, laisse supposer que les options du comité sont suivies par les membres ce qui constitue pour lui un très net encouragement.

Trois collègues atteignent leur retraite à la fin de cette année scolaire. Très applaudis par leurs cadets, ils reçoivent le traditionnel souvenir de la SPG. C'est avec un grand plaisir que le président et ses collègues du comité souhaitent à M. Ernest Sottas, M^{lle} Georgette Dubois et M^{me} Annie Matile une heureuse retraite.

Avant de passer aux élections, la parole est donnée à Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR, qui évoque quelques problèmes qui se posent sur le plan romand. Il relève le rôle joué par les collègues genevois dans les commissions SPR et leur adresse les chaleureux remerciements du bureau.

Serge Moser, président du Cartel inter-syndical situe quelques aspects des tractations en cours à propos de la fonction publique genevoise. Lui aussi se félicite de la participation des enseignants aux diverses commissions en place à Genève pour une amélioration du statut des fonctionnaires.

Ces discours, malheureusement, ne conduisent pas à une heureuse surprise lors de l'appel du président pour de nou-

velles candidatures au comité: seule une collègue, M^{me} Evelyn Vautravers s'annonce courageusement; il faudrait encore deux autres candidats.

Une suspension de séance se révèle nécessaire; elle sera bénéfique puisque deux collègues se décident. Les applaudissements qui saluent leur détermination constituent un précieux encouragement.

C'est donc le comité suivant qui est élu à l'unanimité:

Président: M. R. Grob.

Vice-présidentes: M^{mes} J. Stranieri et L. Urben.

Membres: M. J. Barbey, M^{lle} V. Clerc, M^{me} H. Fischer, M. J.-N. Friot, M. P. Mathieu, M. J. Meyer, M^{me} L. Palandella, M^{lle} L. Reymond, M^{me} F. Roehrich, M^{lle} F. Vagneux, M. L. Vaney, M^{me} E. Vautravers.

L'assemblée est levée, non sans que soient remerciés très chaleureusement Michèle Buob, Françoise Stutzmann, Gertrude Bart et Jean Mermoud qui quittent avec quelque émotion le comité après plusieurs années d'activité.

L'apéritif servi dans le hall permet aux conversations de se poursuivre jusqu'au moment où arrive l'heure de se mettre à table, ce que plus de 40 collègues feront au restaurant de l'Arquebuse.

R. G.

Merci à ceux qui quittent le comité

Jean Mermoud s'en va. A force de courir de Veyrier à Carouge, de Carouge à Saint-Jean, on comprend qu'il ait usé sa patience et ses pneus.

Domage! Nous aimions bien le voir arriver, jovial et triomphant, le sourire aux dents, toujours prêt à raconter une gaudriole: la dernière histoire drôle qui court dans les écoles, c'est Jean qui la connaît et nous la sert toute chaude là-haut sous les toits de l'austère bâtiment de Saint-Jean. Alors, s'il nous lâche, avec qui pourrai-je piquer de temps en temps un bon fou rire pendant les séances de comité, sous l'œil réprobateur de l'imperturbable président-maître d'école (qui donc a cru, en AAA, que cette appellation était péjorative?...).

Soyons sérieux: Jean Mermoud était entré au comité il y a plus de trois ans; instituteur de classe spécialisée, il a défendu avec chaleur cette catégorie d'enseignants. Il était également notre spécialiste des questions de salaires; il nous a repré-

sentés efficacement devant le Département des finances, dont on sait — secret de Polichinelle — qu'il n'est pas facile de convaincre le président du bon droit des enseignants. Armé de graphiques et de statistiques, Jean nous a renseignés clairement sur les projets qui se tramaient à la Tour de Babel.

Responsable de la chronique genevoise de l'« Educateur », il a veillé à ce que, en règle générale, les pages du bout du lac soient remplies à temps. Peut-être pourra-t-il, dans son temps libre retrouvé, nous faire une dissertation sur la difficulté relative qu'il y a à rédiger et celle impérative, à respecter les délais de parution de l'« Educateur » !

Merci à Jean pour sa collaboration sympathique et efficace, pour l'intérêt passionné qu'il a porté aux activités de la SPG et plus particulièrement à celles du comité. Un dernier souhait : qu'il continue à susciter autour de lui enthousiasme et curiosité pour les idées que nous défendons. Souhaitons-lui également plein succès dans les tâches qui viennent de lui être attribuées au sein du Conseil municipal de Veyrier, dont il devient vice-président.

Quant à moi, j'ajoute pour ce camarade de volée des études pédagogiques : quand un copain quitte le bateau, l'air se fait plus frais à la place qu'il occupait.

lu.

Gertrude Bart, vice-présidente enfantine, a consacré pendant deux ans de nombreuses heures à la SPG. Gertrude ne s'embarrasse pas de discours inutiles : elle écoute, se forge une opinion et la lance, brève et concise : elle a pensé avant tout aux enfants, aux élèves des écoles enfantines et ses avis pertinents prouvent qu'elle connaît tous les problèmes des petits degrés. Elle se passionne pour la commission « enfantine-primaire » et quitte le comité sans renoncer toutefois à toute activité au sein de la SPG. Les réunions, les discussions sans résultats tangibles immédiats impatientent Gertrude. Aussi doit-on louer sa patience lors de certaines séances... Pour tout, merci !

Michèle Buob, elle aussi, maîtresse enfantine, quitte le comité. Des ennuis de santé l'ont éloignée de nombreuses semaines cet hiver. Michèle tenait à jour le fichier, lourde tâche s'il en est ! Elle nous transmettait les soucis des maîtresses principales enfantines. Tous nos remerciements vont à Michèle, avec nos vœux de meilleure santé.

Françoise Stützmann a passé deux ans au comité de la SPG. Enthousiaste, Françoise nous a apporté l'opinion du bord du lac. Avec elle c'est encore une maîtresse enfantine qui renonce à graver les trois étages de l'Ecole de Saint-Jean le

mercredi à 17 heures ! Si Françoise nous quitte, ce n'est pas pour rester inactive et nous lui souhaitons beaucoup de joies dans tous les domaines où s'exercera encore son dynamisme.

J. S.

Tribune libre

Une occasion manquée

Nous étions conviés à passer trois heures et demie, en compagnie de nos collègues pour entendre nos supérieurs nous commenter et surtout nous donner lecture de questions relatives au nouveau plan d'études romand.

Quelle belle occasion manquée ! N'avons-nous pas suffisamment de documents, de textes, de directives à lire tout au long de l'année pour que l'on impose au corps enseignant un pareil pensum.

N'était-ce pas l'occasion, au moment où chacun est appelé à se poser de nombreuses questions, de tenter de faire souffler un vent d'enthousiasme et surtout de créer un esprit de travail. Nous savons que toute nouveauté en matière pédagogique n'est rien s'il y manque l'esprit et la conviction.

N'était-ce pas l'occasion de nous rappeler nos tâches fondamentales : apprendre à lire, apprendre à écrire et apprendre à vivre sans entrer dans des détails méthodologiques vite entendus et vite oubliés.

De plus, combien est-il difficile de suivre des « orateurs » plongés dans la lecture de leur « préparation » où il manque l'enthousiasme et la foi des vrais enseignants. Certains d'entre eux ont bien essayé de faire de l'animation pédagogique, mais, hélas, hélas, au milieu de cet amas de précisions, leur message n'a pas passé.

Il faudra donc une nouvelle fois que les enseignants trouvent en eux-mêmes l'énergie nécessaire à leur travail sans décidément plus compter sur ceux qui pourraient les aider.

Denis Perrenoud.

Rédacteur de la rubrique genevoise

Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél. (022) 42 48 81.

Collaboratrices :

Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.

Françoise VAGNEUX, rue de la Canonnière 14, 1202 Genève, tél. (022) 33 13 47

Neuchâtel

Comité central du 18 mai

Commission d'éducation permanente

Réunis à Genève les membres de cette commission se sont penchés sur le problème du « livret de cours ».

Après avoir étudié les avantages et les inconvénients de ce document, la commission EP a donné un préavis favorable quant au principe. Il convient cependant de tenir compte des réserves suivantes :

- le livret ne doit pas constituer une fin en soi ;
- il doit permettre l'inscription de toute forme de perfectionnement quel qu'en soit l'organisateur ;

- il ne peut en aucun cas être l'objet d'un contrôle de la part des autorités scolaires ;
- il ne doit pas conduire à des dérogations au principe « à formation égale, salaire égal » ;
- il sera toujours pris en considération comme élément positif dans une procédure de promotion ;
- le livret de cours, conformément aux thèses du Congrès de La Chaux-de-Fonds, devrait s'appeler livret d'éducation permanente.

Après discussion, le comité central refuse à une très forte majorité l'élaboration d'un tel document.

Conférences officielles

Cent sept membres du corps enseignant primaire ont signé une lettre adressée au DIP dans laquelle ils refusent de se rendre à ces conférences fixées à 16 h. 30.

A la demande de la section de Neuchâtel, le comité central interviendra auprès du DIP et demandera que les futures conférences officielles soient prises sur le temps d'école.

Commission consultative de l'enseignement secondaire

Le comité central a adressé une lettre au DIP dans laquelle il fait remarquer que les maîtres préprofessionnels n'ont plus accès à la commission consultative de l'enseignement primaire. Le comité central demande que ces collègues soient donc représentés dans la commission consultative de leur degré c'est-à-dire secondaire.

Pour prendre part aux travaux de la commission cantonale d'étude des problèmes d'orientation aux niveaux 5 et 6 la SPN devra désigner un délégué.

De plus un membre de la section pré-professionnelle est demandé qui fera partie de la commission des laboratoires de langues.

Théâtre pour l'enfance et la jeunesse

En novembre dernier, s'est créée l'Association suisse du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (ASTEJ). Elle se propose de réunir les compagnies théâtrales et les personnes qui font du théâtre pour la jeunesse ou qui s'y intéressent. Que ceux qui désirent obtenir des renseignements complémentaires ou des bulletins d'adhésion, veuillez s'adresser à ASTEJ, case postale 712, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Ferme du Grand-Cachot-de-Vent

Nous vous rappelons le programme des prochaines expositions :

2 juin - 1^{er} juillet : sculptures de Reinhold ; photographies de Denis Brihat.

14 juillet - 19 août : tapisseries de Julien.

1^{er} septembre - 23 septembre : œuvres de Ferdinand Maire.

6 octobre - 4 novembre : céramistes suisses.

Problèmes syndicaux

Les présidents de section et les membres du comité central ont discuté et commenté l'information que **tous** les membres de la SPN ont reçue en vue de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin.

Il en ressort que nous devons à tout prix sauvegarder l'unité de notre association. Pour tenter d'y parvenir, notre collègue H. Guye propose la mise sur pied d'une commission ad hoc qui aurait pour mission d'analyser les événements de 1951, d'expliquer et d'exposer les problèmes actuels et de suggérer des solutions possibles.

D'autres porte-parole que le comité central SPN auraient-ils plus grande au-

dience à Zurich ? Peut-être ! mais n'oublions pas que nous nous trouvons devant une impossibilité de discussion ! De plus les dirigeants de la VPOD ont décidé de placer la SPN devant un fait accompli : la **division** de notre association par la constitution d'une véritable société séparée VPOD/SPN. En effet, les membres SPN affiliés à la VPOD ont été convoqués à une assemblée générale SPN/VPOD ouverte aux **seuls** membres syndiqués.

J.-P. M.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél.
(038) 53 28 60.

Jura

Natation, plongeon et sauvetage

Remarquablement organisé par MM. Henri Girod, inspecteur cantonal d'éducation physique, et Jean-René Bourquin, maître d'éducation physique et président de la CT/SJMG, un cours de natation réunissant 32 enseignants primaires et secondaires a eu lieu samedi 12 mai dernier à Macolin.

Dès 9 heures, les participants avaient pris possession de la magnifique piscine couverte et chauffée, à fond mobile de l'EFGS. Ils furent initiés à l'art du plongeon par Sandro Rossi, maître de sport et champion suisse dans cette discipline, et aux secrets et finesses de la brasse, du crawl, du crawl dos et du dauphin par Jean-Pierre von Kaenel, entraîneur d'un club de natation à Bienne.

Chacun, perfectionnant son style en imitant — ou en essayant d'imiter ! — les parfaits exemples des moniteurs et de la petite Isabelle (8 ans) des Schwimm-Boys, a profité au maximum de cette journée de sport et de détente.

Heureusement interrompu à 11 heures par la projection commentée d'un film sur les styles de nage et par le dîner suivi d'une leçon théorique, le travail pratique reprit à 15 heures.

Avec une légitime fierté, quelques-uns et quelques-unes réussirent leur premier plongeon retourné sous l'œil critique de Sandro Rossi et grâce à ses conseils précis. D'autres améliorèrent encore leurs battements de jambes, leur rythme respi-

ratoire ou s'essayèrent à maîtriser les mouvements de la nouvelle brasse.

Sous l'experte conduite de Roland Montavon, maître d'éducation physique, tous exécutèrent ensuite les exercices de sauvetage qu'il est indispensable de connaître ; l'après-midi se termina dans la joyeuse animation que ne manquent jamais de créer la pratique de la respiration artificielle, des prises de dégagement et les transports de faux noyés.

Merci aux organisateurs, aux instructeurs et, souhaitons-le, rendez-vous à l'année prochaine !

A. R.

Pensons-y !

Nous rappelons aux directeurs des écoles primaires et aux commissions d'école le communiqué paru dans la FOS du 30 mars 1973, page 191, lequel dit en substance :

« Le programme général de recyclage pour le premier degré étant passablement chargé durant le premier trimestre, les cours d'éducation physique ne se dérouleront pas avant fin octobre 1973 pour le Jura sud : Bienne (fr), les districts de La Neuveville et de Courtelary.

» Les autres districts seront convoqués dès 1974.

» Les commissions d'école sont d'ores et déjà priées d'accorder les congés nécessaires aux directeurs et aux participants. »

L'« inventaire du matériel » de gymnastique et de jeux, doit être mis à jour et à disposition de l'inspecteur cantonal d'éducation physique, lors de ses visites.

H. Girod.

ASA

Assemblée annuelle : **mercredi 20 juin, à 9 heures**, Hôtel Bellevue, à Saignelégier.

Après-midi, visite du Home Shangri, au Noirmont.

volonté de contribuer efficacement au recyclage du CE. L'allusion faite à l'initiative en cours, dite des « 3 demi-jours de congé » permet de préfigurer la part effective et coordonnée qu'apporteront les autorités à la formation continue des enseignants, l'un des impératifs de l'heure. A mesure que l'évolution s'accroît, l'autorité, selon M. Bossy, entend résolument dépasser le stade des mots et des promesses.

Fribourg

Journée pédagogique fribourgeoise

Cette journée de travail déroula son programme le lundi 30 avril en la moderne école du Schoenberg. Placée sous l'égide de l'inspecteur Roger Collaud, qui l'avait convoquée, elle réunissait essentiellement les enseignants francophones de la ville de Fribourg. Journée judicieusement choisie. Le lendemain, 1^{er} mai, étant jour férié, la séance de travail de ce 30 avril, outre qu'elle respectait le nombre annuel des jours de congé, permettait aux participants d'accomplir une besogne fort utile.

Vers les techniques d'illustration

En effet, la matinée fut tout entière consacrée, non à un cours didactique de dessin, mais à la découverte de nouvelles possibilités d'expression grâce au matériel moderne présenté par la maison spécialisée « Caran d'Ache ». L'aspect commercial de cette initiation à l'emploi des produits spécifiques, mis en valeur au cours de la matinée n'était pas totalement étranger à l'objectif pédagogique proprement dit. Néanmoins, les enseignants, répartis en quatre groupes, ont tiré grand profit de ces nouvelles sources d'illustration de leur enseignement. Ils doivent cet enrichissement à l'habileté artistique de M^{lle} Badel, de Genève, de M. Galli, de Lausanne, ainsi que de MM. Gremaud et Morel, professeurs à Fribourg.

En vue d'un concours scolaire de la circulation

L'après-midi, les enseignants se retrouvèrent pour entendre M. Charles Python, responsable français de la prévention routière. Des précisions utiles orientèrent les participants sur le prochain concours

de circulation auquel se préparent activement les classes concernées. Le spécialiste insista sur la nécessité de la collaboration, volontairement acceptée, entre l'école et la brigade de la route. Car, plus que jamais, il importe de pallier les risques d'accidents auxquels sont exposés nos écoliers. Cette initiation en profondeur les prépare à devenir les conducteurs qui s'intégreront dans le trépidant trafic de demain.

Coup d'œil sur la mathématique moderne

Ce fut ensuite au tour de M. Alphonse Bugnon, professeur, animateur responsable des classes pilotes du degré inférieur qui s'initiait à la mathématique moderne, de s'exprimer sur la valeur d'avenir de cette discipline. Cet enseignement qui va se généraliser et s'étendre jusqu'en 1977 à tous les degrés primaires, reflète une conception absolument nouvelle de l'initiation chez l'enfant à la logique et au raisonnement.

A l'issue de cette séance de persuasion, grâce au pouvoir de conviction de M. Bugnon, les maîtres appartenant aux degrés moyen et supérieur envisagent avec plus de réalisme et de confiance leur propre intégration dans le mouvement. Dissipation des méfiances, des doutes et des préjugés d'une part, la prescience mieux envisagée, d'autre part, de leur future initiation, tel est le double objectif judicieusement poursuivi par l'inspecteur.

La part des autorités dans la formation continue

En fin de séance, M. Raphaël Bossy, à son double titre de directeur du Centre professionnel et de président de la commission scolaire, apportait le salut des autorités communales, animées de leur

De nouveau la revalorisation des traitements

A l'heure où nous écrivons ces lignes, cet important objectif vient d'avoir obtenu un vote favorable du Grand Conseil au terme d'une redoutable passe d'armes entre juristes. L'acceptation que les protagonistes et les adversaires du sens qu'on voulait conférer au référendum fut un modèle de subtilité. Il s'agissait, en bref, pour le législateur, de se déterminer selon l'optique suivante : la dépense effective serait-elle soumise à un référendum obligatoire ou facultatif ? C'est en fin de compte la seconde solution qui a été préconisée dont le principe sera acquis si, après le délai légal de 30 jours, aucune demande de référendum n'intervient. A signaler que l'ensemble du décret fut ratifié à une large majorité, encore qu'un simple déplacement de 6 voix eût fait triompher le référendum obligatoire. Ainsi donc, la revalorisation qui interviendra sera conforme aux normes établies par la commission Schorderet publiées dans notre numéro 16. En l'occurrence, les députés, conscients d'accomplir une œuvre d'équité se sont rangés à la notion d'un crédit de paiement en faveur de l'ensemble de l'administration, y compris tous les degrés de l'enseignement.

L'attitude unanime de la commission d'économie publique s'opposait à la conception du Conseil d'Etat qui préconisait le référendum facultatif. Il y a lieu de rendre un hommage tout particulier à M. Waeber, ministre des finances, qui défendit vigoureusement la thèse du Conseil d'Etat. Bien que cette dépense était prévisible et qu'elle ne fut pas inscrite au budget 1973, le Conseil d'Etat n'en a pas moins reconnu le bien-fondé de la revendication. Si le législatif avait opté pour le référendum obligatoire, la cause était vouée à un échec, dont il était prévisible d'entrevoir les conséquences.

Le slogan connu « cent francs par mois » d'augmentation va devenir une réalité tangible si... Risque d'un référen-

dum ou d'un recours de droit public ! Soyons optimistes. Un premier pas vient d'être franchi, première étape qui permettrait de tendre vers la moyenne suisse selon un calendrier prévu.

On reparle de « trois demi-jours de congé »

A plusieurs reprises et sous diverses formes cette proposition a été débattue sans qu'aucune solution virtuelle ait été envisagée. Depuis le 18 avril dernier, la question refait surface avec une dimension nouvelle sous la forme, cette fois, d'une initiative demandant la révision, en cette matière, de la vieille loi du 17 mai 1884, dont un projet de refonte totale est en cours. Pour qu'elle aboutisse et que rien n'entache sa recevabilité, il faut que cette initiative soit soutenue par au moins — c'est peu depuis 1971 — 6000 signatures, cela dans le délai de 3 mois à courir du 10 mai au 7 août 1973. Précisons d'emblée que cette initiative n'émane aucunement, ni n'est cautionnée par le corps enseignant. Les 82 initiateurs se recrutent dans tous les districts et dans les milieux les plus divers, à la suite d'une prospection faite par le MPF. Les signataires n'ont garde de relever que l'octroi du troisième demi-jour ne soit pas institué au détriment du programme qui, selon eux, doit être adapté en conséquence. Si elle devait aboutir et franchir le cap du Grand Conseil, la mesure envisagée ne saurait entrer en vigueur qu'en 1974 au plus tôt. L'introduction du troisième demi-jour, les initiateurs s'en préoccupent, ne pourrait être que bénéfique à la nécessité de la formation continue.

Rappelons pour mémoire que plusieurs communes ont institué le congé du samedi au lieu du jeudi. Expérience concluante, assure-t-on. Quelques commissions scolaires qui avaient opté pour les trois demi-jours ont été contraintes par l'autorité à renoncer à cette mesure. A. C.

Congés spéciaux au personnel enseignant

Sous ce titre, il faut entendre des congés de courte durée dont l'octroi fait l'objet dorénavant d'un règlement spécial adopté par le Conseil d'Etat le 10 avril 1973. Parmi les considérants qui motivent la réglementation en vigueur, il est spécifié entre autres :

— que les enseignants des degrés pri-

maire et secondaire, pour des raisons indépendantes de leur volonté, peuvent se trouver dans l'obligation de solliciter certains congés ;

- qu'actuellement, les conditions d'octroi de ces congés varient selon les arrondissements et les établissements scolaires ;
- qu'il y a lieu de fixer leur durée d'une manière uniforme pour tout le canton, d'arrêter le mode de prise en charge des frais de remplacement.

Le règlement stipule d'emblée que les congés spéciaux ne peuvent en principe excéder trois jours consécutifs. Il énonce les cas d'octroi, de durée et de remplacement du titulaire en congé. Les cas suivants sont envisagés :

a) Décès

Ascendants, descendants et conjoints : 3 jours.

Autres parents proches : un jour.

Parents éloignés : un demi-jour.

Remplacement à la charge de l'employeur.

Collègue en activité : congé spécial pour la durée des obsèques à tous les enseignants de l'arrondissement, de l'école ou de la classe de diplôme.

Collègue à la retraite : congé accordé à une délégation de l'arrondissement ou de l'école où il a terminé son activité. Pas de remplacement.

b) Mariage de l'enseignant

Lui-même : congé spécial de 3 jours ; d'un proche parent : un jour. Frais de remplacement à la charge de l'enseignant à moins qu'il ne remplace lui-même les jours manquants.

c) Naissance

Dans sa propre famille : un jour sans compensation.

d) Maladie d'un proche

Vivant en ménage commun : si les circonstances l'exigent : 2 jours. Remplacement à sa charge à moins qu'il ne remplace ou l'ait déjà accompli.

e) Déménagement

De l'enseignant : un jour sans compensation.

f) Inspection militaire ou comparution en justice

Le temps nécessaire est accordé sans compensation.

Sans que le règlement adopté ne le prévoie expressément, il va de soi que toute demande de congé doit être signalée à temps aux autorités intéressées, inspecteur et commission scolaire ou à la direction de l'établissement scolaire.

A. C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Valais

Nouveaux statuts du personnel enseignant

Le Grand Conseil du canton du Valais a adopté le 7 février dernier un nouveau décret relatif au traitement du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires.

Ce nouveau décret est le résultat du travail qui devait conduire à l'application du principe de l'alignement des salaires sur la moyenne des cantons suisses. Il rassemble en outre des dispositions générales ayant trait aux enseignants et figurant dans d'autres documents législatifs.

Ci-après, en résumé, les dispositions les plus importantes.

Dispositions générales

1.1. Obligation du personnel

Pendant l'année scolaire, le personnel enseignant doit son temps à l'école et ne pas avoir d'activité accessoire préjudiciable à sa fonction. Il doit vouer toute son attention à l'éducation et à l'instruction

des élèves ainsi qu'à son perfectionnement professionnel.

1.2. Activité hors canton

Les années d'enseignement accomplies au service d'un autre canton ou d'un autre pays sont en général prises en considération pour le calcul des primes d'âge.

1.3. Mesures spéciales

En cas de pénurie de personnel, le Conseil d'Etat est compétent pour prendre toutes les mesures nécessaires en vue de pourvoir un poste ou d'assurer le bon fonctionnement des classes.

1.4. Primes d'âge

Les traitements maxima sont atteints après dix augmentations annuelles identiques.

Dans l'enseignement primaire, après la cinquième année d'activité, de nouvelles primes ne sont versées qu'au personnel en possession du brevet pédagogique ou d'un brevet reconnu équivalent.

1.5. Prime de fidélité

Prime calculée sur le traitement mensuel initial et les primes d'âge.

Effet dès la dixième année d'activité (années suivies).

Pourcentage : 5 % au départ.

Augmentation annuelle de 5 %.

Maximum dès la 29^e année. Prime versée en décembre.

En cas d'interruption pour des raisons autres que la maladie ou le perfectionnement professionnel, seules sont retenues les années de service accomplies dès le réengagement.

1.6. Allocations sociales

Le professeur marié de l'enseignement secondaire et le maître marié de l'enseignement primaire engagés à plein temps touchent :

- a) une allocation mensuelle de ménage de Fr. 88.— ;
- b) une allocation mensuelle de Fr. 66.— par enfants au-dessous de 18 ans. Cette allocation est servie sans limite d'âge et pendant toute la durée de l'invalidité pour les enfants malades ou infirmes à condition que le degré d'invalidité atteigne 50 % ;
- c) une allocation mensuelle de Fr. 30.— en sus de l'allocation normale en faveur des enfants de 16 à 25 ans qui poursuivent leurs études ou font un apprentissage.

En cas d'activité réduite l'allocation est proportionnelle à la durée d'activité.

Le personnel enseignant féminin a droit aux mêmes allocations en cas de décès, d'invalidité ou de carence de l'époux.

1.7. Allocation de renchérissement

L'indice suisse des prix à la consommation du mois de septembre de chaque année détermine le taux de l'allocation de renchérissement à servir sur le traitement de base et les allocations sociales durant l'année civile suivante.

Si le taux de l'allocation moyen appliqué durant la période de calcul du 1^{er} septembre de l'année précédente au 31 août de l'année courante se révèle inférieur au taux fondé sur l'indice annuel moyen de la même période, une allocation complémentaire unique, compensant la différence constatée, est ajoutée au traitement du mois de décembre.

1.8. Incorporation du renchérissement

Dès que le taux moyen de la période de calcul (1^{er} septembre au 31 août) atteint 10 %, celui-ci est automatiquement inclus dans le traitement de base et les allocations sociales, à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Lors de chaque incorporation du renchérissement, les traitements de base et les allocations sociales sont stabilisés à l'indice obtenu et les allocations de renchérissement calculées sur la base de ce nouvel indice.

1.9. Traitement en cas de maladie

Les absences pour cause de maladie n'entraînent pas une réduction de traitement

- pour le personnel en fonction depuis plus de trois ans : salaire total durant 13 mois et demi (12 mois de salaire plein, 3 mois de demi-salaire) ;
- pour le personnel de 3^e année de fonction : salaire total durant 12 mois ;
- pour le personnel de 2^e année de fonction : salaire total durant 8 mois ;
- pour la 1^{re} année : 6 mois de salaire intégral.

1.10. Traitement en cas de grossesse

Le traitement est servi 4 semaines avant et 4 semaines après l'accouchement.

1.11. Traitement en cas de service militaire

L'enseignant en fonction depuis plus d'une année bénéficie de son salaire intégral durant son absence pour l'accomplissement d'un service militaire obligatoire.

Est considéré comme tel : l'école de recrue, l'école de sous-officiers et le paiement des galons, les cours de répétition ou de perfectionnement.

En cas de service militaire non obligatoire, l'enseignant touche le 50 % de son salaire augmenté des prestations de la caisse de compensation. Pour le travail accompli avant ou après le service, le maître reçoit un salaire proportionnel à la durée de son activité. Par exemple : pour une scolarité de 42 semaines, 32/42 du salaire annuel si l'absence est de 10 semaines.

Enseignement primaire

2.1. Durée de la scolarité

L'année scolaire s'étend de 37 à 42 semaines, y compris les vacances de Noël et de Pâques. Les semaines effectives de classe peuvent être réparties sur toute l'année.

2.2. Traitement des inspecteurs

Les inspecteurs et inspectrices de l'enseignement primaire reçoivent les traitements suivants :

- Inspecteurs de formation universitaire : minimum : Fr. 33 080.— ; maximum : Fr. 43 720.—
- Inspecteurs de formation non universitaire et inspectrices de l'enseignement ménager : minimum : Fr. 30 330.— ; maximum : Fr. 40 970.—

2.3. Traitements du personnel

Ces traitements s'établissent comme suit pour les enseignants en possession des diplômes requis par la loi et occupés durant 42 semaines :

Maîtresses des classes enfantines : minimum : Fr. 19 100.— ; maximum : Fr. 24 930.—

Maîtresses enfantines Montessori, maîtresses assimilées et personnel primaire : minimum : Fr. 24 340.— ; maximum : Fr. 32 750.—

Personnel des écoles ménagères et de promotion, des classes de développement et d'application : minimum : Fr. 26 780.— ; maximum : 35 220.—

2.4. Diplômes spéciaux

Pour bénéficier du traitement qui lui est prévu, le personnel des écoles de promotion et des classes de développement doit être porteur d'un diplôme spécial délivré par le Conseil d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent.

2.5. Maîtresses d'ouvrage, remplaçants

Le Conseil d'Etat fixe les traitements et les indemnités de déplacement de ces personnes en tenant compte de leur formation, de leur activité antérieure et du nombre d'heures d'enseignement.

2.6. Responsabilité

Le maître primaire porte l'entière responsabilité de la classe dans toutes les disciplines du programme.

Les communes, avec l'autorisation de l'Etat, peuvent confier à des maîtres spécialisés la responsabilité d'un appui pédagogique dans l'enseignement de certaines branches, telles que le chant, la gymnastique et les travaux manuels.

Les traitements de ces maîtres sont fixés par le Département d'entente avec les communes intéressées.

Cycles d'orientation

3.1. Traitements

Inspecteurs à plein temps : minimum : Fr. 35 500.— ; maximum : Fr. 46 600.—.

Professeurs de division A, avec diplôme requis (42 semaines) : minimum : Fr. 29 710.— ; maximum : Fr. 39 750.—.

Professeurs de division B, avec diplôme requis (42 semaines) : minimum : Fr. 26 780.— ; maximum : Fr. 35 220.—.

3.2. Traitement complet

Les traitements ci-dessus correspondent à une activité de 28 heures hebdomadaires à cinquante minutes pour les professeurs de branches générales et de 30 heures pour les professeurs enseignant la gymnastique, le chant, la musique, le dessin, la sténographie et la dactylographie.

Les professeurs chargés de cours dans les deux catégories de branches reçoivent un traitement proportionnel au nombre d'heures données dans chacune d'elles.

Sur demande de la direction de l'établissement, le DIP peut autoriser la diminution ou exiger l'augmentation d'une heure hebdomadaire d'enseignement, ceci sans influence sur le traitement.

3.3. Réduction d'heures

Après l'âge de 58 ans révolus, un pro-

fesseur peut être déchargé de trois heures d'enseignement par semaine, sans préjudice pour son traitement.

Enseignement secondaire

4.1. Traitements

Recteurs (pour direction et enseign.) : minimum : Fr. 39 600.— ; maximum : Fr. 51 700.—.

Inspecteurs à temps plein : minimum : Fr. 39 600.— ; maximum : Fr. 51 700.—.

Professeurs avec titres requis : minimum : Fr. 35 090.— ; maximum : Fr. 46 750.—.

4.2. Traitement complet

Comme dans 3.2. ci-dessus à l'exception des heures hebdomadaires qui s'élèvent respectivement à 26 et 29 heures.

Décharge possible, dès 58 ans révolus, de trois heures d'enseignement par semaine, sans diminution de traitement.

Remarques finales

Les dispositions arrêtées entrent en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 1972.

Les salaires mentionnés ainsi que les allocations sociales correspondent à 125,84 points du nouvel indice suisse des prix à la consommation.

V. D.

Rédacteur de la rubrique valaisanne Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Divers

Assurances

Sécurité temporaire

Dans un article précédent (La crainte du feu), nous avons expliqué pourquoi le propriétaire d'un bien endommagé par un incendie pouvait être déçu par le montant de l'indemnité versée par son assureur.

Rappelons les 3 causes possibles de cette déconvenue : insuffisance de l'assurance de base, vétusté et inflation.

Pour améliorer l'assurance « incendie », les assureurs acceptèrent, dès 1958, les risques en valeur à neuf et offrirent l'assurance dite des « frais majorés de construction » dès 1964.

Ces réformes peuvent donner au propriétaire un sentiment de sécurité perma-

nente qui, hélas, n'est pas toujours fondé.

Admettons que la somme assurée ait été fixée avec précision et que vous bénéficiez de la clause « valeur à neuf ». Deux des trois conditions requises pour un bon règlement du sinistre sont donc remplies.

Reste l'inflation ! Pour parer à ce phénomène, vous avez la possibilité de conclure une assurance « incendie » avec la clause des « frais majorés de construction ».

Examinons plus attentivement sa teneur.

Clause des « frais majorés de construction »

Si vous souscrivez une assurance « incendie » avec la clause relative au renchérissement des frais de construction, votre somme d'assurance sera automatiquement ajustée à l'indice du coût de

construction. Mais cette adaptation ne pourra en aucun cas dépasser 30 %. Cette assurance complémentaire est valable pour 5 ans.

Pour quelles raisons cela n'est-il pas toujours suffisant ?

Indice de référence

L'indice des frais de construction choisi est celui établi par le bureau des statistiques de la ville de Zurich.

Or cet indice est calculé pour tous les bâtiments, quel que soit leur emplacement. C'est dire que, selon les régions, il sera parfois surfait ou, au contraire, insuffisant.

Maximum = 30 % — validité = 5 ans !

L'assurance « incendie » n'offre une pleine sécurité que durant une période relativement brève. Donnons un exemple à l'appui de cette affirmation :

— au 1.10.1969, l'indice du coût de construction était de 344,6 ;

— au 1.10.1971, il avait passé à 427,3 ; soit une hausse de 24 % en 2 ans seulement.

Il est donc à craindre qu'en 5 ans, l'augmentation dépasse largement le 30 % jusqu'à concurrence duquel les assureurs tiendront compte de la hausse des frais de construction.

Ainsi, en cas de sinistre, il se pourrait que, malgré la précaution supplémentaire donnée par la clause des « frais majorés de construction », l'assuré soit déçu de recevoir une indemnité inférieure à la valeur de remplacement.

Que faire ?

En attendant l'introduction d'une assurance « incendie » véritablement indexée (actuellement à l'étude), réadaptez votre somme d'assurance non pas de cinq en cinq ans mais tous les deux ou trois ans.

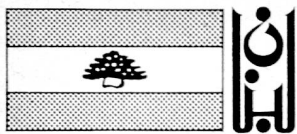
Vous serez alors certain de toucher une indemnité égale à la valeur du dommage.

Camp scientifique 1973

Modification du délai d'inscription

Dans l'« Educateur » N° 18, nous vous avons fait savoir que la Commission nationale suisse pour l'Unesco organisait, du 30 juillet au 11 août 1973, un **camp scientifique pour des jeunes de 16 à 21 ans** de langue française à **La Ferrière** (Jura bernois, à 5 km. à l'est de La Chaux-de-Fonds).

Nous tenons à vous informer que le délai pour l'inscription à ce camp a été prorogé jusqu'au **15 juin 1973**. Des prospectus seront remis aux intéressés sur demande (tél. (031) 61 21 10 ou 61 21 42).



ESCALE LIBANAISE

Un peu d'histoire (2)

Après nous être laissé guider par nos premières impressions, (voir « Educateur » N° 18), situons maintenant le Liban dans son contexte historique. La richesse des témoignages constitue l'un des principaux atouts du pays. Par sa situation géographique, il a été et demeure au carrefour de plusieurs civilisations qui, toutes, ont laissé leurs empreintes.

Les origines

Au XXIV^e siècle avant notre ère, les Phéniciens venus des bords du golfe Persique s'installent sur le littoral. Ils y construisent plusieurs ports, notamment ceux de Byblos, Tyr et Sidon. Habiles commerçants, ils ne tardent pas à jouer un rôle économique important. Byblos reste le témoin essentiel de cette première période.

Byblos

On atteint cette petite ville en longeant la côte, en direction du nord. Parcours pittoresque sans plus. Au détour du dernier virage apparaît son port, ou ce qu'il en reste, dominé par un rempart d'une dizaine de mètres de haut. A l'intérieur de cette enceinte, les ruines du temple de la déesse de Byblos (III^e millénaire), parmi les plus anciennes qu'il nous soit donné de contempler.

On s'accorde volontiers pour situer à Byblos la naissance de l'alphabet (XIII^e siècle avant J.-C.). La preuve nous en est fournie par le sarcophage du roi Ahiham, couvert d'inscriptions et déposé au Musée de Beyrouth.



Byblos

Les invasions

Point de rencontre de trois continents, le Liban va connaître les Assyriens, les Babyloniens, Alexandre et enfin les Egyptiens. A chacune de ces conquêtes disparaissent peu à peu les vestiges des Phéniciens. D'autres apparaissent, disséminés sur tout le territoire et dont les plus beaux ont été rassemblés au Musée national.

Les périodes grecques, romaines et byzantines

Depuis la conquête d'Alexandre en 332 avant J.-C. jusqu'en 636 de notre ère, dix siècles vont s'écouler dans une paix relative, surtout durant la domination romaine (près de 500 ans). Dix siècles qui ont laissé à eux seuls plus de vestiges que toutes les autres périodes réunies.

Baalbek

Le site le plus célèbre du Liban parce que le plus majestueux, donc le plus impressionnant. Admirablement situé au nord de la Békaa, la vallée du sucre et du miel selon la prédication du Christ, dominé par le mont Hermon et les deux



Temple de Bacchus, Baalbek

chaînes des monts Liban, Baalbek est indiscutablement le haut lieu historique du pays.

Propylées, temple de Jupiter, de Bacchus et de Vénus en constituent les vestiges essentiels. Hier cité sacrée entre toutes, Héliopolis-Baalbek est devenue aujourd'hui, grâce à son cadre unique, un des hauts lieux des échanges artistiques et culturels.

Arabes, Croisés et Turcs

La période de 695 à 1291 est qualifiée de recul par les historiens ; elle voit le pays troublé par d'incessantes luttes. La présence des Croisés se retrouve du nord au sud : châteaux aux ruines solides sinon esthétiques.



Château des Croisés, Sidon

De 1291 à 1516, la domination des Mamelouks égyptiens s'étend à tout le pays. Les autochtones sont enfermés dans les vallées du centre, l'arabe devient la langue des Libanais.

Puis c'est la longue route vers l'unification entrecoupée par de nombreuses guerres avec les Turcs. En 1860, le territoire libanais, réduit pour une bonne part, est garanti par les puissances européennes.

Période moderne

La domination turque prend fin en 1918. Défaits par les Alliés, ils cèdent le Liban aux Français qui y resteront jusqu'en 1943, date à laquelle le pays accède à l'indépendance.

F. B.

Divers

Concours de dessin

Sous le patronage de la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO aura lieu à Séoul, en octobre 1973, la 16^e Exposition internationale de dessins d'enfants. Cette exposition circulera ensuite dans les principales villes de Corée.

Conditions de participation

1. **Sujet** : libre.
2. **Age des participants** : 6 à 12 ans.
3. **Travaux admis** : peintures à l'huile ou à l'eau, dessins aux crayons de couleur, pastels, gravures sur bois et collages.
4. **Dimensions des travaux** : 55 × 40 cm.
5. **Nombre** : 1 travail par enfant.
6. Prière d'indiquer au verso de chaque travail (en caractères d'imprimerie et en anglais) :
Prénom (Christian name :) / nom (name :) / âge (age :) / sexe (sex : = boy ou girl :) / nom et adresse de l'école (name and address of the school :) / titre du travail (title of work :)
7. Les travaux sont à adresser **jusqu'au 1er août 1973 au plus tard** à la Commission nationale suisse pour l'UNESCO,

Département politique fédéral,
3003 **Berne**.

Les auteurs des meilleurs travaux recevront des prix et des certificats.

Les travaux qui seront envoyés en Corée ne pourront être retournés.

Espéranto

Les enseignants qui ont suivi le cours d'espéranto organisé à Pâques dans le Jura par la Société jurasienne de travail manuel et de réforme scolaire ont eu le privilège d'avoir, par le canal de la langue internationale, un premier contact avec une personnalité étrangère appartenant également à l'enseignement en la personne du professeur Szerdahelyi qui enseigne la linguistique et l'espéranto à l'Université de Budapest.

Après une sympathique raclette, le professeur Szerdahelyi expliqua le rôle

de pont que peut jouer l'espéranto entre la langue maternelle et une langue étrangère et fit état des expériences actuellement en cours dans divers pays et tendant à mesurer le rendement respectif de l'enseignement de l'espéranto et des langues étrangères à l'école. Il nous fit remarquer que la Suisse, de par sa diversité linguistique, était le lieu idéal pour réaliser une telle expérience.

Notons que de nombreuses universités, à travers le monde, ont créé des chaires d'espéranto. Espérons que la Suisse ne sera pas, dans ce domaine comme dans tant d'autres, trop lente à se mettre en mouvement !...

Signalons enfin que tout renseignement concernant la langue internationale peut être obtenu auprès du Centre culturel espérantiste, Miéville 133, **2314 La Sagne**.

Tzaut Olivier, Mont-Soleil.

Indice suisse des prix à la consommation à fin avril 1973

	Indice général sept. 1966 = 100	<i>Alimentation</i>	<i>Boissons tabacs</i>	<i>Habillement</i>	<i>Loyer</i>	<i>Chauffage éclairage</i>	<i>Aménagement et entretien du logem.</i>	<i>Transports</i>	<i>Santé et soins personn.</i>	<i>Instruc. et divertissem.</i>
Septembre 1966	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Janvier 1972	124,8	119,0	114,9	115,4	149,4	137,0	109,3	125,2	127,1	114,8
Février 1972	125,4	119,8	121,8	115,4	149,4	134,8	109,3	125,3	127,1	117,8
Mars 1972	125,7	119,2	121,8	118,2	149,4	131,3	111,4	125,8	128,5	117,8
Avril 1972	125,8	118,6	121,8	118,2	149,4	132,6	113,0	125,8	129,6	117,8
Mai 1972	127,1	119,8	122,3	118,2	155,1	129,3	113,0	126,9	129,6	118,2
Juin 1972	127,8	122,1	122,3	119,6	155,1	127,4	113,0	126,9	129,6	118,2
Juillet 1972	127,9	122,4	122,3	119,6	155,1	126,3	113,0	127,4	129,6	118,2
Août 1972	128,4	123,4	124,0	119,6	155,1	125,9	113,0	127,5	129,6	120,0
Septembre 1972	129,5	123,9	124,0	123,2	155,1	129,3	114,7	127,7	131,7	120,0
Octobre 1972	130,7	125,4	124,0	123,2	155,1	136,3	114,8	127,7	136,5	120,1
Novembre 1972	131,8	125,5	124,4	123,2	159,6	139,4	114,8	128,0	136,5	120,2
Décembre 1972	132,5	126,7	124,4	125,9	159,6	140,1	114,8	128,0	136,5	120,2
Janvier 1973	134,0	128,3	124,4	125,9	159,6	143,5	114,8	133,8	136,5	124,9
Février 1973	134,9	128,7	129,4	125,9	159,6	146,3	114,8	135,3	136,5	130,7
Mars 1973	136,0	129,1	129,4	130,5	159,6	144,3	118,3	135,4	139,2	130,7
Avril 1973	136,3	128,9	129,4	130,5	159,6	142,8	120,1	135,6	143,1	130,6

L'indice suisse des prix à la consommation s'est inscrit à **136,3 points** à la fin d'avril 1973 (septembre 1966 = 100). Il a ainsi progressé de 0,2 % depuis la fin de mars (136,0) et de 8,3 % par rapport au niveau d'avril 1972 (125,8). La légère hausse de l'indice général en avril résulte essentiellement du renchérissement intervenu depuis l'enquête précédente pour les meubles de salon et de chambre à coucher ainsi que pour ceux de jardin et de camping. Ont également eu un effet déterminant les tarifs notablement plus élevés appliqués par les médecins dans la plupart des cantons. En outre, quelques usines à gaz et centrales électriques ont annoncé des relèvements de tarifs. Les répercussions de ces augmentations de prix et de tarifs sur l'indice général ont été un peu atténuées par une régression de l'indice des fruits ainsi que par des prix en baisse pour l'huile de chauffage.

Services publics, mai 73

Pour ou contre la pédagogie institutionnelle ?

Société Alfred Binet et Théodore Simon, Paris, 1972, N° 529, 76 pages, Collection Psychologie de l'enfant et pédagogie expérimentale.

Le sixième bulletin de la Société Alfred Binet et Théodore Simon de l'année 1972 est tout entier consacré à la pédagogie institutionnelle.

Deux articles importants, 21 pages et 13 pages apportent une contribution intéressante au thème du renouveau de la pédagogie.

Le premier auteur, M. Lobrot intitule son article « A propos de la pédagogie institutionnelle ». Dans le développement de son point de vue apparaît d'emblée l'importance du contenu idéologique de la fonction école. Quelques considérations sur la notion de travail et de son importance dans l'organisation des pays industrialisés nous amènent aux questions touchant à la généralisation de l'enseignement et aux finalités exprimées dans tel ou tel programme scolaire proposé à partir d'éléments socio-économiques précis. Nous ajouterons, à moins que la finalité soit sans cesse modifiée puisque la prospérité économique multiplie les choix possibles dans les orientations de la civilisation.

L'apport de la pédagogie institutionnelle est de souligner l'importance de l'intégration par les élèves des notions choisies par eux, prouvant chez eux, le désir de savoir et l'aptitude au savoir. De plus cette intégration des connaissances a l'avantage d'être acquise en conformité avec les élèves suivant la nature, le goût de chacun ajoutant à l'efficacité.

La richesse du travail basé sur les éléments de la dynamique de groupe est rappelée aux lecteurs en guise de propos conclusifs.

Le deuxième article de G. Avanzini est intitulé « Non-directivité et éducation scolaire ». Après un rapide rappel des éléments de renouvellement de la pédagogie, l'auteur poursuit sa réflexion au sujet des classes autogérées, de leur organisation et des chances confiées aux élèves dans l'élaboration de leur propre programme. L'accent mériterait d'être mis sur les relations qu'entretiennent entre eux les responsables de la bureaucratie scolaire et les maîtres et élèves situés dans l'organisation, afin de mieux

comprendre le comportement situationnel de chacun d'eux, source d'une meilleur compréhension des changements à proposer. Dans le domaine du groupe-classe, G. Avanzini soulève quelques questions relatives à l'interférence entre maîtres et élèves, proposées à partir des procédures issues de la pensée de Carl Rogers appliquée à l'éducation scolaire. Au-delà de l'idéologie, G. Avanzini souhaite prolonger le débat dans le domaine de l'explication.

Rémy Hildbrand,
Document IRDP N° 2931.

La dyslexie en question

Albadie, M. et autres, Paris, Colin, 1972, 176 pages.

Un colloque réunit des médecins, psychologues, psychiatres, pédagogues et éducateurs qui se penchent sur les problèmes de la dyslexie. Ils constatent tout d'abord que les statistiques scolaires en France sont alarmantes : 35 % des enfants de 6 ans (CP et CEI) sont en situation d'échec face à la lecture. Tous sont unanimes à demander une amélioration des conditions d'enseignement, un meilleur dépistage par les enseignants des difficultés d'apprentissage de la langue écrite, ce qui permettrait un réel partage entre difficultés banales et difficultés résistant à une pédagogie ordinaire nécessitant une investigation approfondie et des soins spécialisés. Les participants au colloque insistent tous, à des degrés divers, sur l'importance du milieu socio-culturel familial de l'enfant.

Une définition de la dyslexie paraît très difficile à dégager des propos des divers spécialistes. Tous s'accordent pour dire que la dyslexie est une maîtrise insuffisante de la lecture et la dysorthographe une maîtrise insuffisante de l'orthographe. Mais l'accord ne paraît guère dépasser ce premier constat. Certains auteurs font de la dyslexie un trouble constitutionnel et héréditaire. Pour d'autres, elle répond à une immaturation du système nerveux central ou encore des alté-

rations neurologiques. Pour d'autres enfin, elle ne fait que traduire la perturbation des relations entre l'enfant et sa mère, ou son maître.

Il paraît impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, de rejeter absolument aucune des hypothèses invoquées. Inversement, aucune n'est validée de manière certaine.

On aboutit actuellement à une impasse : la notion de dyslexie se dissout dans une multiplicité de symptômes, de mécanismes psychologiques, de sources étiologiques, de modes d'approche ré-éducatifs, dans lesquels l'analyse scientifique ne reconnaît plus de réalité objective analysable.

On peut conclure, à la lecture de cette étude, que dyslexies et alexies requièrent, pour chacune de leurs formes, des analyses particulières. Une transformation des attitudes pédagogiques, liée à une mutation radicale du système scolaire élitique s'imposent.

Hoffmeyer,
Document IRDP N° 2653.

Priorité à l'éducation

Lobrot M., Paris, Payot, 1973, 208 pages, Collection Petite Bibliothèque Payot, 219.

Dans la formation des individus et des sociétés, l'hérédité ne joue qu'un rôle secondaire tandis que l'éducation joue un rôle essentiel. Pour démontrer cette thèse, Michel Lobrot, psycho-sociologue, étudie d'abord les **différentes périodes qui jalonnent l'évolution de l'enfant** et les influences qu'il subit. Il pose le problème de la durée de ces influences et conclut, à l'encontre des psychologues prônant l'importance des premières impressions de la vie, que les influences les plus déterminantes sont celles qui s'exercent au moment de l'adolescence.

L'auteur analyse ensuite en détail les **divers types d'influences** qui peuvent s'exercer dans les différents domaines de la personnalité (domaine primaire et domaine secondaire) et montre enfin comment ces influences engendrent les **différents types de personnalités**.

Avant de clore sa thèse sur l'importance de l'éducation, l'auteur esquisse une **théorie de l'influence**. Il expose d'abord la théorie mécaniste de l'influence qu'il considère comme erronée et lui oppose deux conceptions qui se complètent, à savoir : la théorie pluridimensionnelle de l'influence et la théorie évalua-

tive de l'influence. Voici deux extraits qui vous orienteront sur le contenu de ces théories :

« l'éducation doit viser avant tout à mettre l'enfant en contact avec les sources de plaisirs et de satisfactions. Toute l'évolution ultérieure de l'enfant dépend de cela... »

« toute influence est partiellement ou totalement bonne, utile à l'individu et à son développement, favorable à son bonheur, car le monde extérieur ne peut jamais pénétrer en lui contre lui-même... Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas pour l'individu de mauvaises influences... »

R. König,

Document IRDP N° 3189.

Théories grammaticales

Description et enseignement des langues

Roulet E., Paris-Bruxelles,
Nathan-Labor, 128 pages.

Aux conceptions traditionnelles de la théorie et de la description des langues vivantes s'oppose aujourd'hui une dizaine de « modèles » issus d'écoles différentes mais souvent liées par la même vision structuraliste des données brutes. La grammaire est ainsi reconsidérée dans sa définition et posée comme l'un des termes particulièrement délicats de la relation langue-enseignement.

Les grammaires traditionnelles, et plus singulièrement les grammaires scolaires, présentent des lacunes qui constituent un obstacle majeur à un enseignement cohérent des langues vivantes. Elles imposent encore une norme déterminée par la langue des grands écrivains du passé et négligent l'usage actuel. En outre, l'écrit reste une référence générale au détriment de l'oral et les explications, les définitions ou les règles relèvent de critères extra-grammaticaux. L'incapacité de ces grammaires à rendre l'aspect systématique de la langue tient au fait qu'elles adoptent une présentation aggravée par le cloisonnement de la matière et la référence aux cadres du latin en particulier.

Bien que l'étiquette de grammaire structurale recouvre des procédures différentes, une même volonté d'objectivité et de rigueur préside à la démarche théorique ou descriptive : la grammaire structurale s'attache à la langue en usage et, à ce titre, comble la plupart des lacunes

qui affaiblissent les modèles traditionnels. Les définitions sont précises et vérifiables, le système phonologique — constituant essentiel de toute langue — fait l'objet d'analyses pouvant servir de base à l'élaboration de documents d'enseignement. Ceux-ci sont dès lors modifiés dans le sens d'un schéma inductif et non plus déductif. Cette référence au behaviorisme de Skinner laisse cependant de côté tout le problème des processus de génération des suites linguistiques : aux conceptions « mécanistes » de Bloomfield s'opposent les thèses de Chomsky qui reconnaissent le caractère créatif du langage. Elles soulignent du même coup les faiblesses des modèles structuralistes. Ces derniers, en ne considérant que les structures superficielles de la langue, ne rendent pas compte des phénomènes internes responsables, par exemple, des situations d'ambiguïté sémantique. En outre, ni l'analyse stylistique et contrastive, ni les problèmes de traduction ne sont considérés, ce qui exclut toute possibilité de reconnaissance des procédures syntaxiques apparentées soit dans une même langue, soit dans plusieurs langues simultanément. On sait aujourd'hui que l'apprentissage d'une langue ne se réduit pas à un simple conditionnement verbal comme le suggère Skinner.

La grammaire générative transformationnelle de Chomsky introduit la notion de structure profonde pour rendre compte de l'activité créatrice du sujet parlant. Les règles explicites et ordonnées qui caractérisent ce type de grammaire sont soutenues par un dispositif formel passablement complexe mais fournissant une information importante tant du point de vue de la langue elle-même que du point de vue de l'enseignement. Le pouvoir de généralisation d'un tel modèle ouvre par conséquent des perspectives riches et variées. La notion d'universaux linguistiques ou d'analogies tend à rétablir, en particulier, la relation langue maternelle-langues étrangères.

Mais la complexité même de l'appareil abstrait a assez rapidement conduit à un formalisme stérile et à des simplifications abusives. En outre, rien ne prouve qu'il existe une relation entre une théorie descriptive et les processus cognitifs qui déterminent l'acquisition du langage. Autrement dit, une grammaire générative transformationnelle est avant tout un modèle — et même un modèle limité — de la compétence linguistique des sujets, le problème de la performance et de sa description restant pratiquement entier. Un autre aspect lacunaire du modèle génératif transformationnel concerne la structure du dialogue, par exemple, structure dont la connaissance est

pourtant déterminante pour l'enseignement de l'expression tant orale qu'écrite. La position du pédagogue reste donc inconfortable et la rapidité de l'évolution des conceptions en la matière aggrave encore le sentiment d'instabilité.

On se gardera toutefois de conclure que la contribution de la linguistique à la solution des problèmes pédagogiques est négligeable. En fait, ces problèmes sont mal posés : le lien entre la recherche théorique qui fournit des informations fort diverses et le plan de l'enseignement où doivent être définis les objectifs pratiques n'est ni direct, ni à sens unique. C'est que d'autres composantes d'ordre psychologique (processus d'apprentissage, mécanismes d'acquisition du langage) et sociologique ne peuvent plus être ignorées. L'ensemble des données à analyser correspond finalement à un schéma sensiblement plus complexe que les stratégies naïves d'une pédagogie un peu trop expéditive. Toute solution élaborée doit dorénavant être soutenue par un principe de réciprocité ou d'interrelations au niveau des disciplines particulières : linguistique théorique, descriptive ou appliquée, psycholinguistique, sociolinguistique, pédagogie. Ce qui implique la création de centres de recherche, la constitution d'équipes ou plus simplement la volonté d'abolir un cloisonnement des plus dommageables pour l'enseignement tant de la langue maternelle que des langues étrangères.

Ch. Muller,

Document IRDP N° 2489.

Géographie : « La France »

De la Diffusion Payot, Lausanne, nous avons reçu une carte Michelin intitulée « LA FRANCE, Géographie physique et humaine ». Prix 4 fr. 15.

Distribuée sur deux faces en seize volets de 25 sur 11 cm. chacun, cette carte présente le territoire français (43,5 × 48,5) sur lequel sont diverses couleurs et des cercles de diamètre variés qui renvoient à des cadres intitulés : carte économique et agricole, réseau urbain, activités industrielles, échanges, types de terroir (Brie - Champagne, Comtat Venaissin, Alsace, avec cartes ; puis Nord de la France, Paris et banlieue). Au verso, l'on trouve en plusieurs couleurs le relief du pays, les climats et leurs variations, les populations : densité et conséquences, l'agriculture et sa répartition, les sources

d'énergie (houille, électricité, pétrole, atome, gaz naturel), enfin la sidérurgie.

Ces cartes, schémas et graphiques sont accompagnés de questions et de propositions de travail. Ils peuvent convenir aux élèves dans leurs travaux pratiques, aux maîtres pour leur documentation.

A. Chevalley.

Minéraux, trésors de nos Alpes

Un fleuron de plus à l'honneur de l'éditeur veveysan que cet ouvrage de haute tenue, tant sur le plan scientifique qu'esthétique. Dû aux éminents spécialistes que sont le professeur Hans Anton Stalder, chef du département minéralogique du Musée d'histoire naturelle de Berne, et M. Franz B. Haverkamp, président de l'Association suisse des cristalliers, le texte présente tour à tour l'âpre et grisant travail du haut montagnard chasseur de pierres, la description technique des spécimens, leur origine et

leur histoire, et d'intéressants conseils pratiques utiles au collectionneur amateur.

Un peu rebuté d'abord par l'ingratitude de la spécificité des termes, le lecteur s'y habitue progressivement et se laisse entraîner dans ce monde miroitant et frémissant d'éclats de lumière. D'extraordinaires photos en couleurs du Bernois Fernand Rausser jouent avec les chatoyements, les irisations, les halos, les dégradés, les reflets, allumant une flamme de vie dans ces concrétions soudain venues au jour après des millions d'années de sommeil au cœur du granit alpin.

Bien qu'un peu moins accessible que ses aînés aux classes de l'enseignement primaire, le dernier-né de la famille Mondo, feuilleté à bon escient et intelligemment commenté, forcera le respect des élèves face à l'étrange et pure beauté de ces pierres de lumière.

Se commande directement aux Editions Mondo - 1800 Vevey. Fr. 11.— plus 500 points Mondo (400 points jusqu'à fin avril).

R.

L'Ecole et la Culture ou l'Université en proie aux bêtes

Ikor, R.,
Paris, Castermann, 1972
139 pages

Dedicacé « à mes collègues en exercice effectif, pour les venger des pédagogues qui n'exercent pas », « L'Ecole et la Culture ou l'Université en proie aux bêtes » s'élève avec violence, mais aussi avec humour, contre ce que Roger Ikor appelle « l'escroquerie » des réformes et des méthodes pédagogiques modernes. Les problèmes démographiques, la prolongation de la scolarité, l'insuffisance des budgets, le manque de locaux et d'enseignants qualifiés (en France, les effectifs de 40 élèves sont courants) font de toute tentative de réforme une comédie ubuesque.

L'auteur s'élance résolument à contre-courant des « élucubrations à la mode ». La pédagogie telle qu'on la conçoit maintenant n'est pour lui qu'un moyen de faire du professeur une machine à enseigner ; le nom de « culture » sert à couvrir l'ignorance prétentieuse et celui de « science » la technicité la plus bornée. Quant aux enseignants, le recrutement de masse ne produit plus une « élite d'agréés épaulés par de solides licenciés »,

mais une troupe aux connaissances chancelantes et aux diplômes dévalués. Partout l'utilitarisme prend la place de la culture.

Roger Ikor ne voit de salut que dans le retour à un enseignement humaniste, la seule précaution à observer étant d'empêcher les connaissances d'écraser les esprits qui les acquièrent. On doit redonner aux enfants le droit à une véritable éducation, en essayant de trouver l'équilibre entre ce qu'il faut favoriser et ce qu'il faut réprimer, car l'enfant a besoin d'autorité. L'auteur, citant Gide, « il faut suivre sa pente, mais en montant », ajoute que « l'éducation type Summehill fait suivre sa pente en descendant ». Ne nous y trompons pas : Roger Ikor n'est certainement pas un réactionnaire borné, il apparaît au travers de ce livre comme un homme généreux et passionné qui défend sa thèse en polémiste. Ses idées ne sont pas toujours les nôtres, elles nous assènent néanmoins quelques solides vérités, elles « démolissent » pédagogie et pédagogues (deux mots que l'auteur n'aime guère)... mais elles sont écrites par un pédagogue qui aime les enfants !

Simone Pavillard

- Document IRDP n° 3000.

Divers

Informations Unesco

Relations renforcées avec la Hongrie

Les entretiens qui ont eu lieu à Budapest dans le courant du mois d'avril entre les Secrétaires généraux des Commissions nationales hongroise et suisse ont abouti à un accord de principe sur les points suivants :

Les deux Commissions nationales ont décidé de s'informer réciproquement et régulièrement sur leurs activités ; elles inviteront des spécialistes hongrois et suisses aux colloques internationaux qu'elles organiseront ; elles favoriseront l'échange d'écopistes dans le cadre du programme des écoles associées ; elles favoriseront les travaux de recherches et l'édition de livres sur la Hongrie en Suisse et sur la Suisse en Hongrie.

Une grande perte pour les Commissions nationales

Vasile Vlad, chef de la Division des Commissions nationales au siège de l'UNESCO, est mort récemment à Paris.

Vasile Vlad avait non seulement su aider les Commissions nationales à étendre leurs activités et leur influence dans les Etats membres, mais avait également été leur ambassadeur plein de persuasion au sein même du Secrétariat de l'Organisation.

Réunion des africanistes suisses

Invités par la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, les africanistes suisses se sont réunis pour la première fois à Berne, le 25 avril dernier. Cette prise de contact a permis aux spécialistes des questions africaines d'examiner l'opportunité de créer dans notre pays une société d'africanistes.

Les experts suisses au service des organisations internationales

Au 1^{er} janvier 1973, 93 experts suisses travaillaient pour 9 organisations internationales dans deux continents. Parmi eux, 18 experts dépendaient de l'UNESCO, soit un en Côte d'Ivoire, un au Congo-Brazzaville, un en Guinée équatoriale, deux au Maroc, deux au Niger,

un au Rwanda, un au Sénégal, deux au Tchad, trois au Zaïre, un en Colombie, un au Guatemala et deux au Liban.

Deux experts étaient des spécialistes en information, quatre en technologie, onze en éducation et un dans le domaine de la préservation des biens culturels.

Deuxième rencontre européenne des écoles associées et des clubs UNESCO

La deuxième rencontre européenne des écoles associées et des clubs UNESCO aura lieu en 1974 en Pologne. Le comité préparatoire, au sein duquel la Suisse est représentée, se réunira en mai à Varsovie.

La première rencontre des écoles associées et des clubs UNESCO avait eu lieu en 1970 à Trogen (Suisse).

Abu Rayhan Biruni

Du 23 au 28 juin 1973 aura lieu à Téhéran le congrès Al-Biruni. De nombreux savants iraniens et étrangers y prendront part.

Il s'agit là de la première d'une série de manifestations solennelles organisées à l'occasion du 1000^e anniversaire de la

naissance du savant persan Abu Rayhan Biruni.

Biruni s'est distingué par une science quasi universelle : il était aussi bien mathématicien, astronome, géologue, pharmacien, que géographe, historien, linguiste et théologien. Biruni peut en particulier être considéré comme un pionnier dans le domaine de l'histoire religieuse. Son livre consacré à l'Inde, par exemple, est encore lu par les médiévistes indiens, car il donne des informations irremplaçables sur les coutumes hindoues du Moyen Age.

L'Iran envisage aujourd'hui une nouvelle édition de l'œuvre du célèbre savant, ainsi qu'une traduction dans une langue européenne.

Education et emploi des femmes

L'UNESCO entreprend, en coopération avec le Bureau international du travail, une étude sur les relations entre les possibilités d'éducation et les possibilités d'emploi offertes aux femmes. Cette recherche fera partie d'une série d'enquêtes que les deux Organisations internationales se proposent de réaliser en commun dans cinq pays, dont deux seront

choisis en Afrique, et les trois autres respectivement en Amérique latine, en Asie et parmi les Etats arabes.

Le projet a pour but d'aider les pays qui apporteront leur concours à cette étude, à définir une politique nationale qui offre aux femmes l'égalité des chances dans l'éducation et la préparation à l'emploi, et favorise ainsi leur participation au développement économique et social. Un rapport comparatif, fondé sur les cinq études nationales, sera présenté à la 25^e session de la Commission de la condition de la femme constituée par l'ONU, et les conclusions de ces études seront soumises aux Etats intéressés en 1974.

1974 : Année de la population

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 1974 Année mondiale de la population. Les institutions publiques et privées intéressées sont invitées à élargir leurs connaissances sur les questions de population, à diffuser une information objective sur ce problème, à proposer des solutions pour une meilleure politique de la population et à coopérer à l'échelle mondiale.

L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE DE LAUSANNE

met au concours les postes suivants :

maîtres de branches commerciales (licenciés HEC)

maîtres de langues (licenciés ès lettres ou titre équivalent).

Entrée en fonctions : 29.10.73 ou 18.2.74 ou à convenir.

Les demandes de renseignements et les offres de service doivent être adressées à :
M. J.-Ch. Corbaz, directeur, 13, rue du Midi, 1003 Lausanne.

Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher

1873 - 1973

Cent ans à votre service !

Du 7 septembre au 23 septembre 1973,
des trains à vapeur circuleront
entre Echallens et Bercher

ÉCOLE A LA MONTAGNE CAMPS A SKIS

La colonie de vacances de Lutry met en location son immeuble sis au col des Mosses. Libre dès septembre 1973.

Capacité : 70 lits.

Deux salles d'école aménagées.

Renseignements et location auprès de
M. Pierre Rappaz, vice-président, 1602 La Croix/Lutry,
téléphone (021) 28 79 09.

Le Centre audio-visuel de l'Ecole Bénédict de Fribourg (10 ans d'expérience) organise

du 9 au 14 juillet 1973

un cours d'introduction à l'enseignement du français par les méthodes audio-visuelles, avec emploi du laboratoire de langues.

Renseignements et inscription auprès du secrétariat de

l'Ecole Bénédict, rue St-Michel 5, 1700 Fribourg, tél. : 22 17 76.



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoliers des classes primaires et secondaires
officielles de Suisse, accompagnés des professeurs

SKI SANS FRONTIÈRES

AUX CROSETS



VAL-D'ILLIEZ 1670 - 2277 m

Planachaux/Champéry

15 remontées mécaniques en liaison avec
Avoriaz/Morzine (France)

Trois chalets confortablement équipés

Montriond 130 places

Cailleux 80 places

Rey-Bellet 70 places

sont encore libres quelques semaines durant l'hiver
1973-1974.

Renseignements : **Adrien Rey-Bellet**, Les Crosets,
1873 Val-d'Illiez (VS)

offset

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision,
rapidité et qualité
pour l'impression de revues,
livres, catalogues,
prospectus, imprimés de bureau

Corbaz S.A.

1820 Montreux

22, avenue des Planches

Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs depuis 1899

typo

reliure



Enseignement programmé

Le Minitutor est un petit appareil électronique conçu pour l'enseignement programmé. Comme dans un « vrai » ordinateur, les réponses aux questions sont données par un « stylet électrique ». Toute une variété de programmes ont été créés pour lui, soit: *Lingua Latina I - III, English Grammar I - II, Grammaire française I - III, Deutsche Grammatik I - III, Calcul I - VI, Calcul binaire, Géographie : Europe, Entraînement de la perception visuelle, Entraînement de la perception spatiale, Signaux routiers, Code de la route, Fractions, Algèbre, Chimie I - II, Informatique, Histoire I - III, Mécanique I, * Acoustique, Optique, Electricité, * Théorie musicale, Orthographe française * Cours moyen (* en cours de préparation).*

Il est également très facile de réaliser des programmes soi-même.

PHILIPS S.A.
Techniques Audio et Vidéo
1196 Gland
Téléphone : (022) 64 21 21



PHILIPS

L'enseignement scolaire et la constitution d'un capital ont ceci de commun:

tous les deux méritent d'être planifiés.

Tout comme vos heures de classe font l'objet d'un horaire, la formation d'un capital doit aussi être planifiée dans le temps. C'est la seule façon de réussir. Nous conseillons donc à nos clients d'aborder résolument la question du placement de leur argent. Dans ce but, nous vous suggérons une formule très pratique, celle du plan d'investissement.

Ce plan vous permet, moyennant des versements mensuels de 50, 100 francs ou plus, de vous constituer un capital, à la condition toutefois que sa durée s'étende sur une période de 10, 15 ou 20 ans.

Vos mensualités sont au fur et à mesure transformées en parts d'un fonds de placement, au préalable choisi par vous, et dont la fortune est investie en actions ou en immeubles. Vous participez à un portefeuille d'actions d'entreprises de premier ordre ou d'ensembles immobiliers suisses, ce qui vous permet de récolter les fruits de la croissance économique.

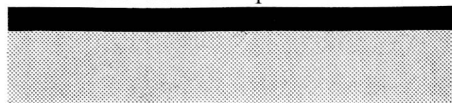
Notre plan d'investissement n'est-il vraiment pas le moyen tout indiqué pour vous constituer un capital?

La succursale UBS la plus proche de votre domicile vous donnera volontiers de plus amples renseignements.

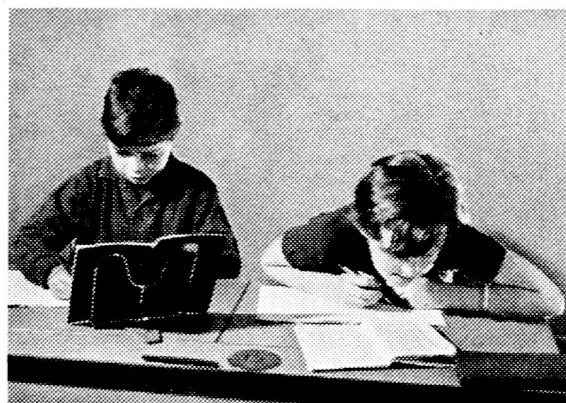
Plan d'investissement



Union de Banques Suisses



Une tenue correcte avec le support UNI BOY



Maintenant avec deux ans de garantie !

Moins de déformations de la colonne vertébrale, de fatigue des yeux.

Meilleure tenue des cahiers grâce à la tenue tranquille.

Economie de place sur les tables, plus de livres qui tombent par terre.

Le modèle 70 est encore plus confortable et silencieux et diffère nettement de toutes les imitations.

Prix école **Fr. 6.—** (10 + 1 gratuit).

En ville en vente chez les papeteries, grands magasins et jouets Weber.

Demandez une documentation et les avis aux parents chez le distributeur général :

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 DITTINGEN (BE), tél. 061/89 68 85

BON

Je vous prie de m'envoyer un échantillon gratuit UNI BOY et des avis aux parents.

Adresse :

Les chemins de fer MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Finhaut — Emosson — Barberine
Chamonix — Mer de Glace par le chemin de
fer du Montenvers

Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-Saint-
Bernard

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61.

Service automobile MO, 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43.

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1

J. A.

Etre à l'avant-garde du progrès
c'est confier ses affaires à la

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
attentif et discret.



METRO

Lausanne-Ouchy et
Lausanne-Gare



La communication la plus rapide et
la plus économique entre **Ouchy** et les
deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être
obtenus directement dans toutes les
gares ainsi qu'aux stations L-O
d'Ouchy et du Flon.